



**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
CAGB le :  
29/05/2019

**Séance du Jeudi 23 Mai 2019  
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :  
La Chef de service  
Gestion des Assemblées  
Valérie LESOUEF

**PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 23 Mai 2019 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 01/04/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 01/04/19.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 92            Contre : 0*

*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.4 - Désignation de représentants de la CAGB à l'association Aqua Publica Europa

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. Christophe LIME en qualité de titulaire et M. Frank LAIDIE en qualité de suppléant pour représenter la CAGB au sein de l'association Aqua Publica Europa.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 91            Contre : 0*  
*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication  
et aide aux communes**

**Finances**

↳ R. 1.1.1 - Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme la réalisation des projets du Grand Besançon suivants :
  - o itinéraire cyclable Montferrand-Besançon,
  - o acquisition de vélos à assistance électrique,
  - o installation de box à vélos,
  - o installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle d'escalade,
  - o rénovation thermique d'une salle du bâtiment Temis,
  - o enfouissement des points d'apport volontaires en centre-ville.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confirmer ou solliciter les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local, et auprès d'autres cofinanceurs tels que l'Union Européenne, la Région de Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME, et tout autre partenaire potentiel, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 91            Contre : 0*  
*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.2 - Organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de Livres dans la Boucle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le règlement du festival et la convention qui sera proposée aux libraires partenaires dans le cadre de l'organisation des éditions à venir de Livres dans la Boucle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions qui seront conclues avec les libraires partenaires,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne Franche Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les conventions à venir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 91            Contre : 0*  
*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 0*

**Ressources humaines**

↳ R. 1.2.1 - Comité des Œuvres Sociales - Avenant n°1 à la convention 2018-2020

*Mmes AS. ANDRIANTAVY(2) et C. MICHEL(2) et MM. G BAULIEU et A.POULIN(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant à la convention et à donner leur accord sur le montant de la subvention dont le montant ne pourra pas excéder 5 000 €.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant joint en annexe.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 84            Contre : 0*  
*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 7*

↳ R. 1.2.2 - Création d'un poste de technicien tramway auprès de la Direction Transports

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste de technicien « Chargé de suivi du patrimoine tramway et billettique » relevant du cadre d'emplois des techniciens au sein de la Direction Transports.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 91                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°04 : Développement durable**

↳ R. 4.1 - Réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal - Demande de subventions pour une extension du réseau de chaleur sur la zone industrielle des Tilleroyes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'extension de réseau zone industrielle des Tilleroyes,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant :
  - o à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'ADEME et de tout autre organisme dans le cadre de ce projet,
  - o et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 91                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Fontain, Montfaucon et Pouilley-Français

*Mme M. DONEY et MM. A. AVIS et Y. MAURICE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
  - o d'un montant de 2 896 € à la commune de Fontain, pour la restauration de la fontaine-lavoir et de son mur (phase 2),
  - o d'un montant de 19 738 € à la commune de Montfaucon, pour l'aménagement du parvis de la mairie,
  - o d'un montant de 3 941 € à la commune de Pouilley-Français, pour la rénovation extérieure de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - o signer les conventions à intervenir dans ce cadre,
  - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 89                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3*

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

↳ R. 5.1 - Dispositif d'animation en faveur des copropriétés du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en œuvre d'un POPAC couvrant le territoire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Caisse des Dépôts, et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions de financement correspondantes.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 93                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Encadrement des prix et modification du règlement d'intervention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- encadre les prix de vente selon les modalités proposées au titre II du présent rapport,
- modifie le règlement d'intervention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 95                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 5.3 - Avenants pour l'année 2019 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
  - l'avenant à la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour l'année 2019,
  - l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour l'année 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 95                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

↳ R. 6.1 - Programme de travail 2019 de l'AudaB et avenant à la convention pluriannuelle 2017/2019 Mmes C. BARTHELET, M. DONEY, et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN, P. CURIE(2), P. DUCHEZEAU, JL. FOUSSERET(2), G. GALLIOT, P. GONON, Y. GUYEN, A. LORIGUET, M. LOYAT(2), C. MAGNIN FEYSOT, T. MORTON, et S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail AudaB pour l'année 2019,
- se prononce favorablement sur le montant de l'avenant à la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2017-2019 entre le Grand Besançon et l'AudaB, prévoyant notamment le concours financier du Grand Besançon à hauteur de 395 000€ pour 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 77                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 18*

↳ R. 6.2 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1er janvier au 31 décembre 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 95                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 6.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières par la CAGB - Année 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières de 2018 par la CAGB.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 96                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 6.4 - Requalification du carrefour des Quatre Vents - Acquisition de la copropriété GILLET

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces acquisitions aux conditions mentionnées,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de ces acquisitions.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 96                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 6.5 - Commune de Nancray - Carte communale - Abrogation après enquête publique

*M. V.FIETIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- abroge la Carte communale de la commune de Nancray,
- sollicite de Monsieur le Préfet du Doubs un arrêté préfectoral d'abrogation de la Carte communale de la commune de Nancray, conformément aux dispositions des articles L. 163-7 et R. 163-9 du Code de l'Urbanisme.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 95            Contre : 0  
Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 6.6 - Commune de Nancray - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

*M. V.FIETIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de Nancray tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 96            Contre : 0  
Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 6.7 - Commune de Nancray - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

*M. V.FIETIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Nancray,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Nancray dans les conditions définies dans la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 97            Contre : 0  
Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 6.8 - Commune de Nancray - Edification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

*M. V. FIETIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Nancray.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 97            Contre : 0  
Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 6.9 - Commune de Nancray - Ravalement de façade - Institution du régime de déclaration préalable

*M. V. FIETIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade sur le territoire de la commune de Nancray.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 97            Contre : 0  
Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 6.10 - Commune de Torpes - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable

*M. D.JACQUIN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 10 novembre 2006,
- arrête le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Torpes tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 98            Contre : 0  
Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 6.11 - Commune de Vorges-les-Pins - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable - Avis sur le projet de Périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'Eglise Saint-Pierre-et-Paul

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 10 juin 2008,
- arrête le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vorges-les-Pins tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- donne un avis sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'Eglise Saint-Pierre-et-Paul de Vorges-les-Pins.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 100                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 6.12 - Commune de Thoraise - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable

*M. JP. MICHAUD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 5 septembre 2014,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- opte pour l'application des dispositions des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme relatives à la modernisation du contenu du PLU,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thoraise tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99                        Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 6.13 - Commune de Chalèze - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable

*M. G. PACAUD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par les délibérations des 25 octobre 2007 et 13 février 2015,
- arrête le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chalèze tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99                        Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 6.14 - Commune de Roche-lez-Beaupré - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

*M. J. KRIEGER(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roche-lez-Beaupré au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 98                        Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R. 6.15 - Commune de Franois - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Approbation après mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Franois telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 100                        Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

## Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

### ↳ R. 7.1 - Vote des tarifs de la base de loisirs d'Osselle

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté valide les tarifs de la base d'Osselle à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 100                      Contre : 0*  
*Abstention : 1                Ne prennent pas part au vote : 0*

### ↳ R. 7.2 - Règlement intérieur de la base de loisirs d'Osselle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le règlement intérieur de la base de loisirs d'Osselle.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 101                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

### ↳ R. 7.3 - Fonds d'Intervention pour l'Hébergement Touristique (FIHT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le règlement d'intervention du Fonds d'Intervention en faveur de l'Hébergement Touristique du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

### ↳ R. 7.4 - Festival Grandes Heures Nature : partenariats et conventions de parrainages avec Crédit Agricole, Mutuelle Nationale Territoriale, Décathlon, UFR Sports de l'Université de Franche-Comté et Société Colas Nord-Est

*M. O. LEGAIN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de ces partenariats,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les différentes conventions de parrainages.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 1*

### ↳ R. 7.5 - Festival Grandes Heures Nature : convention de partenariat avec la Ville de Besançon dans le cadre du dispositif "à tire d'aile" (aide individuelle aux loisirs par l'échange)

*M. JL. FOUSSERET(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 2*

### ↳ R. 7.6 - Festival Grandes Heures Nature - Tarifs 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve ce principe d'organisation avec les deux partenaires que sont la SEM Micropolis et l'Amicale Cycliste Bisontine,
- prend connaissance des tarifs d'entrée du 1<sup>er</sup> Festival Grandes Heures Nature 2019 et d'inscriptions aux événements sportifs,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0*

## Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

### ↳ R. 8.1 - STEP de Port Douvot - Contrat d'injection Biogaz

*M. C. LIME, conseiller intéressé, ne prend pas part aux débats et ne participe pas au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contrat relatif à l'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

### ↳ R. 8.2 - Prise en charge par la CAGB des surcoûts de création de branchements dus à la présence d'amiante dans la composition des canalisations publiques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prise en charge des coûts générés par les moyens supplémentaires mis en œuvre lors du raccordement sur une canalisation publique en amiante-ciment selon les modalités suivantes :

- par le biais de l'application du plafonnement de la re-facturation à l'utilisateur lorsque le branchement est réalisé par l'entreprise titulaire du marché de travaux de la CAGB,
- par le biais de l'application d'un abattement équivalent au coût supplémentaire lié à la présence d'amiante, dans la limite de 2000 euros, sur le forfait n°1 de la PFAC lorsque le branchement est réalisé par l'entreprise retenue par le pétitionnaire ou le délégataire de service public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

### ↳ R. 8.3 - Commune de Torpes - Projet de zonage d'assainissement

*M. D. JACQUIN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Torpes tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera soumis à enquête publique.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

### ↳ R. 8.4 - Commune de Vorges-les-Pins - Projet de zonage d'assainissement

*Mme J. BAVEREL, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Vorges-les-Pins tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera soumis à enquête publique.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

## Commission n°02 : Mobilités

### ↳ R. 2.1 - Avenant n°5 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko - Tarification Ginko 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la nouvelle gamme de titres GINKO à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- le déclenchement de l'option n° 8 du contrat de DSP « Automatisation des P+R et redéploiement des personnels en insertion »,
- l'évolution du tarif des amendes de transport,
- la prise en charge de nouveaux investissements dans le cadre de l'amélioration des performances du Centre de Relation Clients,

- la prise en compte, pour la détermination des paramètres S de la formule d'indexation, de la disparition de l'indice Salaire (*Salaire horaire des ouvriers – activités économiques transport et entreposage - Identifiant INSEE 001567387*), conformément aux dispositions de l'article 40.1 de la Convention,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer l'avenant n°5 à la délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération, ainsi que sur l'ensemble des actes afférents.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 92                    Contre : 0*  
*Abstentions : 12                    Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.2 - Consolidation du plan de financement des actions cyclables hors infrastructures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la consolidation du plan de financements relatifs aux actions menées, hors travaux d'infrastructure, concernant le développement de la pratique cyclable,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - o solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
  - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104                    Contre : 0*  
*Abstention : 0                    Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.3 - Demande de financement pour l'itinéraire cyclable Montferrand-le-Château/Planoise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'intention de réaliser l'itinéraire cyclable entre Montferrand-Le-Château et Besançon,
- sollicite toutes autorisations administratives utiles,
- sollicite auprès du Préfet la déclaration d'utilité publique du projet et des acquisitions foncières utiles en cas d'absence d'accord amiable des riverains pour l'acquisition des terrains nécessaires à cet itinéraire, et, le cas échéant, la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - o engager les négociations et signer tout acte concernant les acquisitions foncières afférentes,
  - o signer les éventuelles conventions à intervenir,
  - o solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
  - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104                    Contre : 0*  
*Abstention : 0                    Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.4 - Modalités techniques, financières et administratives de la réalisation des travaux de la voie mode doux entre Champagny, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes

*Mmes O. FAIVRE PETITJEAN et M. LEMERCIER et MM. P. GONON, G. GALLIOT, et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités techniques, administratives et financières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - o signer la convention annexée au rapport,
  - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99                    Contre : 0*  
*Abstention : 0                    Ne prennent pas part au vote : 5*

↳ R. 2.5 - Avis sur le dossier préliminaire de sécurité du tunnel de la Citadelle (DPS)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur :

- le Dossier Préliminaire de Sécurité du Tunnel de la Citadelle,
- l'inscription au BP 2020 des crédits nécessaires à la réalisation des travaux sur la ventilation 21-821-2152-0819075A (Travaux estimés à ce jour à environ 800 000 euros).

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.6 - Modification des tarifs du stationnement sur parking au centre-ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la tarification des parkings appliquée les samedis du 13 avril au 13 juillet 2019.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.7 - Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication – Conventions avec le SYDED – Operations sur : Champvans-les-Moulins, Dannemarie-sur-Crète, Noironte et Chemaudin-et-Vaux

*Mmes C. BARTHELET, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER, F. PRESSE, A. VIGNOT, S. WANLIN, et M. ZEHAF(2) et MM A. AVIS, F. BAILLY, P. CORNE, A. FELICE, G. GALLIOT, G. GAVIGNET(2), J. GROSPERRIN(2), C. MAIRE, JP MICHAUD, C LIME, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage jointes, relative aux travaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- se prononce favorablement sur les conventions de financement avec le SYDED afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer les conventions financières jointes relative à ces travaux, ainsi que les annexes "prévisionnelles", et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 84                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 20*

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

↳ R. 3.1 - Industries Créatives et Culturelles (ICC) – Vote des tarifs du 52 rue Battant

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la grille tarifaire de redevance d'occupation du 52 rue Battant.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 3.2 - Association Campus des métiers - Adhésion du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le Grand Besançon à adhérer à l'Association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents,
- désigne Monsieur Jean-Louis Fousseret en tant que titulaire et Monsieur Dominique Schauss en tant que suppléant pour représenter la CAGB au sein du CMQM&SI,
- autorise le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 100 € pour l'année 2019.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104                      Contre : 0*  
*Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 3.3 - ZAE des GRANDS VAUBRENOTS SAINT-VIT – Convention de reversement de la part communale de Taxe d'Aménagement (TA) sur la parcelle cadastrée YG 304

M. P. ROUTHIER(2), conseiller intéressé ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement:

- sur le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Saint Vit au titre des autorisations d'urbanisme délivrées sur la parcelle cadastrée YG 304 à la Communauté d'agglomération du Grand Besançon,
- sur le projet de convention joint en annexe,
- sur l'autorisation du Président, ou de son représentant, à la signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.4 - Aide à l'investissement matériel - Entreprise Literie Bonnet

A l'unanimité des suffrages exprimés, 14 abstentions, le Conseil de Communauté :

- attribue à la Literie Bonnet une aide de 23 600 €, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents différents à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstentions : 14

Ne prennent pas part au vote : 0

## Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.4), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.2), M. Christophe LIME (à partir du 7.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 5.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à partir du 5.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 6.12), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 6.10) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crète : M. Gérard GALLIOT (à partir du 6.11) Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 5.2) Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 4.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.2) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironne : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.7 et jusqu'au 8.4), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 6.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.1), Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.4)

**Etaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Sâone : M. Yoran DELARUE Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance :** M. Daniel HUOT

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** B. VOUGNON, B. GAVIGNET, T. BIZE, P. BONNET, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, JS. LEUBA, S. PESEUX, D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, R. STHAL (jusqu'au 4.2), A. VIGNOT (jusqu'au 6.11), C. PREIONI, JC. PETITJEAN, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 2.1)

**Mandataires :** F. GALLIOU, G. GAVIGNET, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, JL. FOUSSERET, A. POULIN, M. ZEHAF, AS. ANDRIANTAVY, C. WERTHE, P. CURIE, C. MICHEL, M. LOYAT, G. VAN HELLE (jusqu'au 4.2), F. PRESSE (jusqu'au 6.11), D. PARIS, M. JASSEY, J. KRIEGER, T. JAVAUX, P. ROUTHIER (à partir du 2.1),



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 23 mai 2019**

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs*

## **ORDRE DU JOUR**

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>5</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 01/04/19	5
Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	6
Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	6
Rapport n°0.4 - Désignation de représentants de la CAGB à l'association Aqua Publica Europa	6
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</b>	<b>6</b>
<b>Finances</b>	<b>6</b>
Rapport n°1.1.1 - Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local	6
Rapport n°1.1.2 - Organisation de la 4 <sup>ème</sup> édition de Livres dans la Boucle	6
<b>Ressources humaines</b>	<b>7</b>
Rapport n°1.2.1 - Comité des Œuvres Sociales - Avenant n°1 à la convention 2018-2020	7
Rapport n°1.2.2 - Création d'un poste de technicien tramway auprès de la Direction Transports	7
<b>Commission n°04 : Développement durable</b>	<b>7</b>
Rapport n°4.1 - Réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal - Demande de subventions pour une extension du réseau de chaleur sur la zone industrielle des Tilleroyes	7
Rapport n°4.2 – Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Fontain, Montfaucon et Pouilley-Français	7
<b>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</b>	<b>8</b>
Rapport n°5.1 - Dispositif d'animation en faveur des copropriétés du Grand Besançon	8
Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Encadrement des prix et modification du règlement d'intervention	8
Rapport n°5.3 - Avenants pour l'année 2019 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre	9
<b>Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations</b>	<b>9</b>
Rapport n°6.1 - Programme de travail 2019 de l'AudaB et avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019	9
Rapport n°6.2 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018	9

Rapport n°6.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières par la CAGB - Année 2018	9
Rapport n°6.4 - Requalification du carrefour des Quatre Vents - Acquisition de la copropriété GILLET	10
Rapport n°6.5 - Commune de Nancray - Carte communale - Abrogation après enquête publique	10
Rapport n°6.6 - Commune de Nancray - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique	10
Rapport n°6.7 - Commune de Nancray - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)	10
Rapport n°6.8 - Commune de Nancray - Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable	10
Rapport n°6.9 - Commune de Nancray - Ravalement de façade - Institution du régime de déclaration préalable	10
Rapport n°6.10 - Commune de Torpes - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable	10
Rapport n°6.11 - Commune de Vorges-les-Pins - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable - Avis sur le projet de Périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'église Saint-Pierre-et-Paul	11
Rapport n°6.12 - Commune de Thoraise - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable	12
Rapport n°6.13 - Commune de Chalèze - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable	13
Rapport n°6.14 - Commune de Roche-lez-Beaupré - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public	14
Rapport n°6.15 - Commune de Franois - Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n°1 - Approbation après mise à disposition	14
<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>	14
Rapport n°7.1 - Vote des tarifs de la base de loisirs d'Osselle	14
Rapport n°7.2 - Règlement intérieur de la base de loisirs d'Osselle	16
Rapport n°7.3 - Fonds d'Intervention pour l'Hébergement Touristique (FIHT)	16
Rapport n°7.4 - Festival Grandes Heures Nature : Partenariats et conventions de parrainages avec Crédit Agricole, Mutuelle Nationale Territoriale, Décathlon, UFR Sports de l'Université de Franche-Comté et Société Colas Nord-Est	16
Rapport n°7.5 - Festival Grandes Heures Nature : convention de partenariat avec la Ville de Besançon dans le cadre du dispositif « à tire d'aile » (aide individuelle aux loisirs par l'échange)	22
Rapport n°7.6 - Festival Grandes Heures Nature - Tarifs 2019	22
<b>Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement</b>	22
Rapport n°8.1 - STEP de Port Douvot - Contrat d'injection Biogaz	22
Rapport n°8.2 - Prise en charge par la CAGB des surcoûts de création de branchements dus à la présence d'amiante dans la composition des canalisations publiques	23
Rapport n°8.3 - Commune de Torpes - Projet de zonage d'assainissement	23
Rapport n°8.4 - Commune de Vorges-les-Pins - Projet de zonage d'assainissement	23

<b>Commission n°02 : Mobilités</b>	<b>23</b>
Rapport n°2.1 - Avenant n°5 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko - Tarification Ginko 2019	23
Rapport n°2.2 - Consolidation du plan de financement des actions cyclables hors infrastructures	25
Rapport n°2.3 - Demande de financement pour l'itinéraire cyclable Montferrand-le-Château/Planoise	25
Rapport n°2.4 - Modalités techniques, financières et administratives de la réalisation des travaux de la voie mode doux entre Champagny, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes	25
Rapport n°2.5 - Avis sur le dossier préliminaire de sécurité du tunnel de la Citadelle (DPS)	26
Rapport n°2.6 - Modification des tarifs du stationnement sur parking au centre-ville	26
Rapport n°2.7 - Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication - Conventions avec le SYDED - Opérations sur : Champvans-les-Moulins, Dannemarie-sur-Crète, Noironte et Chemaudin-et-Vaux	26
 <b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	 <b>26</b>
Rapport n°3.1 - Industries Créatives et Culturelles (ICC) - Vote des tarifs du 52 rue Battant	26
Rapport n°3.2 - Association Campus des métiers - Adhésion du Grand Besançon	26
Rapport n°3.3 - ZAE des Grands Vaubrenots Saint-Vit - Convention de reversement de la part communale de Taxe d'Aménagement (TA) sur la parcelle cadastrée YG 304	27
Rapport n°3.4 - Aide à l'investissement matériel - Entreprise Literie Bonnet	37

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 23 mai 2019

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.*

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40 .*

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 01/04/19

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous avons le quorum. Avez-vous des remarques concernant le dernier compte rendu ? Je n'en vois pas.

S'agissant du secrétaire de séance, Daniel HUOT arrive juste à temps. Cela tombe bien. Il sera secrétaire de séance.

Les pouvoirs sont les suivants : Bernard GAVIGNET à Gilbert GAVIGNET, Rémi STHAL à Gérard VAN HELLE, Danièle POISSENOT à Pascal CURIE, Jean-Claude PETITJEAN à Michel JASSEY, Claude PREIONI à Daniel PARIS, Jean-Marc BOUSSET à Thomas JAVAUX, Danielle DARD à Jean-Louis FOUSSERET, Philippe BELUCHE à Jacques KRIEGER, Cyril DEVESA à Anthony POULIN, Sophie PESEUX à Christine WERTHE, Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Rosa REBRAB à Michel LOYAT, Yannick POUJET à Carine MICHEL, Jean-Sébastien LEUBA à Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Bernard VOUGNON à Françoise GALLIOU, Abdel GHEZALI à Marie ZEHAF, Anne VIGNOT à Françoise PRESSE, Thibaut BIZE à Elsa MAILLOT, Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER.

Par ailleurs, sont excusés Philippe MOUGIN et Dominique ROY (Président de la CCIT 25).

Nous allons démarrer la séance. Auparavant, Jean-Yves, n'avais-tu pas quelque chose à montrer concernant Grandes Heures Nature ? Dans la mesure où tu as fait le travail, il serait plus logique que tu le fasses. Ce sont des banderoles disponibles pour mettre dans vos mairies.

**M. PRALON.-** Avant ce début de séance, nous allons vous présenter le kit communication pour Grandes Heures Nature, qui sera acheminé dans l'ensemble des communes de l'Agglomération. Je crois que cela va commencer dès demain avec une entreprise d'insertion (Intermed) qui va distribuer ces kits. Les services de Patricia OLIVARES et Denis LAZZAROTTO vous rendront visite pour vous remettre ceux qui ne seront pas distribués par Intermed. Il a donc été convenu de vous remettre des éléments de communication harmonisée pour Grandes Heures Nature à destination des Grands Bisontins et des Grandes Bisontines, et au-delà bien évidemment. Il s'agit de donner plus de visibilité, de l'envie d'appartenance au projet et d'être un acteur de ce premier festival Grandes Heures Nature, ici, à Besançon.

Ce kit se compose d'une banderole que vous placerez dans vos communes au meilleur endroit en termes de visibilité. Nous les récupérerons ensuite. Il y aura également des t-shirts (5 pour les communes de moins de 500 habitants, 7 pour celles de 1 500 habitants, et ce nombre augmente de 1 ou 2 t-shirts en fonction de la taille de la commune). Des affiches de format A4 seront distribuées pour que vous les mettiez sur les panneaux d'affichage. Vous aurez également des programmes du festival (10 programmes par commune). Il a déjà été diffusé dans les boîtes aux lettres dès le 6 mai dernier

avec le magazine de l'Agglomération. La distribution commence donc demain avec l'entreprise d'économie sociale et solidaire Intermed. L'autre moitié sera distribuée par les services de l'Agglo.

J'attire votre attention sur un point important. Une conférence sera réservée aux maires porteurs de la manifestation dans le cadre des conférences des festivals. Elle se tiendra le 14 juin à 18 heures 30 à Micropolis dans le hall E, salle 6, sur le cadre législatif et réglementaire des manifestations sportives de pleine nature. Je pense que cela peut intéresser l'ensemble des maires. Ce sera présenté par le ministère Jeunesse et Sport, Madame Jouve et un représentant du pôle Ressources Nationales de ce même ministère.

Voilà ce que je voulais vous montrer ce soir en avant-première de ce qui vous attend dans vos communes pour faire la promotion ensemble. La réussite de cet événement passera par cet effort que nous devons tous mener les uns avec les autres, de façon à ce que ce soit un succès et que nous puissions renouveler cet événement dès l'année prochaine, bien évidemment. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Merci surtout aux équipes de l'Agglomération, de la Ville, aux multiples associations qui se sont investies dans la préparation de cet événement. En effet, il s'agit d'un grand événement pour l'Agglomération. Nous rentrons maintenant dans les rapports.

Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à me poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à me poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°0.4 - Désignation de représentants de la CAGB à l'association Aqua Publica Europa

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suppose que cela doit signifier « Eau Publique Europe ». Nous proposons de désigner Christophe LIME (titulaire) et Franck LAIDIÉ (suppléant). Avez-vous des remarques ? S'il n'y en a pas, c'est adopté.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

**Finances**

Rapport n°1.1.1 - Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°1.1.2 - Organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de Livres dans la Boucle

**M. BAULIEU.-** C'est une très belle manifestation que nous connaissons bien désormais, avec un succès confirmé l'an dernier (plus de 30 000 visiteurs). Nous sommes bien évidemment sur la trajectoire de l'organisation de l'édition 2019 qui se déroulera du 20 au 22 septembre prochain. Outre le fait qu'à travers ce rapport, nous confirmons l'organisation de ce salon, dont vous avez toutes les composantes y compris le concours financier net pour l'Agglomération, il s'agit d'approuver :

- le règlement général de la manifestation,
- le projet de convention à passer avec les libraires.

Dans un cas, il s'agit de définir les règles sur lesquelles nous organisons l'espace dédié, les horaires, etc., et dans l'autre, ce que nous mettons à disposition des libraires de manière contractuelle et ce à quoi ils s'engagent y compris dans les relations financières avec l'organisateur. Vous avez les deux projets du règlement et de la convention dans les documents en annexe, dont vous avez sans doute pris connaissance. Il s'agit, par votre vote sur ce rapport, d'en approuver le contenu.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des précisions à demander à Gabriel ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Je vous invite à venir à ce festival en juin.

### Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Comité des Œuvres Sociales -  
Avenant n°1 à la convention 2018-2020

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Création d'un poste de technicien tramway auprès de la Direction Transports

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

### Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal -  
Demande de subventions pour  
une extension du réseau de chaleur sur la zone industrielle des Tilleroyes

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 – Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours  
aux communes de Fontain, Montfaucon et Pouilley-Français

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'imagine que les trois maires et les représentants de ces communes s'abstiennent. Y a-t-il des oppositions ou d'autres abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

## Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

### Rapport n°5.1 - Dispositif d'animation en faveur des copropriétés du Grand Besançon

**M. STEPOURJINE.-** La réhabilitation et la lutte contre la précarité énergétique des copropriétés sont bien entendu un enjeu majeur. Sur notre territoire, nous comptons près de 44 000 logements en copropriété, ce qui représente 41 % du parc de logements. Or la majeure partie de ces logements a été construite entre 1949 et 1974. Ce sont donc des passoires thermiques souvent habitées par des personnes âgées. Pour répondre aux objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH), nous avons lancé en 2015 une importante étude avec la fédération Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA) et l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV). Aujourd'hui, nous avons une bonne connaissance de l'état des copropriétés sur le Grand Besançon. Nous pouvons suivre et accompagner les copropriétés, et nous avons mis en place en mars 2018 un dispositif expérimental d'aide à la décision. C'est ainsi que 19 propositions d'aides ont été faites aux copropriétés, et 3 copropriétés ont déjà bénéficié de cette aide.

La mise en place d'un nouvel outil d'intervention paraît essentielle pour continuer à développer l'accompagnement et l'animation des copropriétés. Parmi les dispositifs créés par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), nous vous proposons de retenir la mise en place d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC). L'ANAH finance à hauteur de 50 % pour un plafond de dépenses de 100 000 €/an HT, et la CDC peut financer le dispositif à hauteur de 25 %. Le POPAC constitue un outil déterminant qui permettra de prévoir les modalités d'actions différenciées sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon en fonction de ses spécificités. Le budget prévisionnel sur trois ans est de 342 000 €. Nous signons une convention avec l'ANAH, et nous choisissons le prestataire.

C'est une information importante, la première copropriété ayant décidé de faire des travaux importants sur la réhabilitation thermique se situant au 16 B rue des Cras, copropriété de 30 logements, 20 propriétaires occupants et 10 propriétaires bailleurs. Il y a une intention de travaux de 400 000 €, et 11 propriétaires occupants ont bénéficié des aides de la Communauté d'Agglomération. C'est le premier projet qui se fera sur notre Communauté.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Robert. Je crois qu'il est important que nous soyons attentifs à ces communautés pour pouvoir prendre en charge un certain nombre de travaux pour les personnes rentrant dans les critères. S'il y en a eu 11, cela signifie que tout le monde n'a pas bénéficié de ces aides dans la mesure où il y a des critères en matière de revenus, ce qui est bien normal.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Je vous remercie.

### Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Encadrement des prix et modification du règlement d'intervention

**M. STEPOURJINE.-** Suite au programme intitulé « Pass Foncier », le Grand Besançon a mis en place un programme d'aide à l'accession sociale qui consiste :

- à accompagner les ménages primo-accédants avec l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement),
- à octroyer une subvention de 5 000 ou 6 000 € en fonction de la taille du ménage,
- à solliciter le promoteur à diminuer le prix de la construction de 5 000 à 6 000 €,
- à permettre librement à la commune d'accueil de verser 1 000 ou 2 000 € aux ménages.

Ce dispositif est une réussite, puisque nous avons déjà labellisé 134 logements, et 74 ménages ont bénéficié de la subvention. Mais, la Commission n°05 est quelquefois en difficulté pour accepter certains dossiers. C'est pourquoi, suite à une importante étude réalisée par l'AudaB (Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté), nous avons décidé d'encadrer le prix des maisons individuelles et le prix au m<sup>2</sup> des appartements. Vous avez trouvé dans votre rapport les sommes maximales admissibles.

Nous précisons également dans ce rapport :

- les règles concernant le non-commencement d'un projet,
- la recevabilité des demandes,
- l'éligibilité d'un projet,
- les modalités de versement de l'aide,
- les clauses anti-spéculatives.

Nous ne sommes plus maintenant en phase expérimentale, mais en phase opérationnelle.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Avenants pour l'année 2019  
à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

**M. STEPOURJINE.-** La troisième convention de délégation de gestion des aides à la pierre 2018-2023 a permis de réaffirmer l'engagement fort de notre intercommunalité en matière de politique de l'habitat, notamment par le soutien à la production neuve de logements locatifs publics et à la réhabilitation des logements privés. Chaque année, nous définissons avec l'État sous forme d'un avenant :

- les objectifs,
- les sommes engagées par l'État et par l'ANAH.

Pour le parc privé, l'engagement de l'ANAH pour 2019 est de 1 424 812 € pour la réhabilitation de 200 logements. Pour le parc public, l'engagement de l'État est de 516 868 € pour un objectif de 107 logements à créer et 80 logements à démolir. Tout ceci fait partie bien entendu du droit commun. Ces objectifs ne comprennent pas la reconstitution de l'offre prévue par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). La convention prend également en compte les modalités de calcul des loyers pour les loyers minorés produits dans le cadre de la reconstitution de l'offre dans le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Robert. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

Rapport n°6.1 - Programme de travail 2019 de l'AudaB et  
avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout cela a été vu. La Commission a rendu un avis favorable. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.2 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le rapport est précis. La Commission a rendu un avis favorable. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières par la CAGB -  
Année 2018

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.4 - Requalification du carrefour des Quatre Vents -  
Acquisition de la copropriété GILLET

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il s'agit de la copropriété à l'angle, sur le côté gauche en allant vers les Montarmots, au numéro 1. C'est un vieux projet. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.5 - Commune de Nancray - Carte communale - Abrogation après enquête publique

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.6 - Commune de Nancray - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Approbation après enquête publique

**Mme BARTHELET.-** Lors du Conseil Communautaire de juin 2018, nous avons déjà présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Nous avons arrêté le projet lors du Conseil Communautaire de septembre dernier, et depuis, nous avons eu une enquête publique. Nous sommes maintenant au stade de l'approbation du projet. Je vous propose de ne pas le représenter à nouveau. Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont émis des avis favorables avec quelques remarques qui ont pu être levées, et dont nous avons pu tenir compte dans le dossier d'approbation.

L'enquête publique a également fait évoluer très à la marge le document, avec plusieurs ajustements qui ont été opérés (par exemple : l'ajout de deux lignes sur le règlement graphique ou la suppression d'emplacements réservés, le projet étant déjà fait). Je vous invite à approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme de Nancray.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Catherine. Avez-vous des questions à poser à Catherine BARTHELET ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.7 - Commune de Nancray - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.8 - Commune de Nancray - Édification de clôture -  
Institution du régime de déclaration préalable

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Rapport n°6.9 - Commune de Nancray - Ravalement de façade -  
Institution du régime de déclaration préalable

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.10 - Commune de Torpes - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Arrêt du bilan de la concertation préalable

**Mme BARTHELET.-** Il s'agit d'une procédure prescrite par la commune le 10 novembre 2006. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu en commune en 2016. Nous en sommes à la phase de l'arrêt.

Cette commune du secteur sud-ouest, que vous connaissez bien, compte 1 065 habitants pour 555 hectares, dont la moitié se trouve en forêt. Elle est connue pour son château classé Monuments Historiques.

Elle comporte :

- quelques commerces et artisans,
- 3 exploitations agricoles,
- 2 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 1,
- quelques zones humides.

En matière de risque, la commune est couverte par le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) du Doubs Central. Elle est concernée aussi par des risques de glissement fort sur certains secteurs, dont bien sûr, le projet tient compte.

Le PADD comporte 3 axes :

- garantir un développement modéré,
- conforter le rôle de la commune dans la dynamique communale et intercommunale,
- maintenir les grands équilibres naturels, agricoles et patrimoniaux (par exemple : des protections ont été mises en place dans les documents graphiques et écrits à la création de ce secteur pour le périmètre du château, mais aussi pour des jardins familiaux).

Pour la période 2019-2029, 90 logements nouveaux sont prévus, dont 15 conventionnés. Ce développement est prévu en « dent creuse » majoritairement et dans un secteur d'extension proche de la gare. Aucune extension n'est prévue dans le hameau de La Piroulette.

Enfin, le développement d'une zone de 1AU sera conditionné à la création d'une troisième station d'épuration, ce qui est vu avec les services Assainissement, bien évidemment. Une réunion publique a eu lieu en avril. Elle a permis des échanges constructifs avec les habitants.

Il vous est donc proposé :

- de confirmer que la concertation s'est bien déroulée conformément à ce qui était prévu dans la délibération de prescription
- d'arrêter le bilan de la concertation,
- d'arrêter le PLU.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des précisions à demander à Catherine ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.11 - Commune de Vorges-les-Pins - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable - Avis sur le projet de Périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'église Saint-Pierre-et-Paul
---

**Mme BARTHELET.-** Cette procédure a été prescrite par la commune en juin 2008. Le PADD a été débattu en commune en 2013, et nous sommes également en phase d'arrêt. Cette commune du secteur ouest compte 608 habitants pour 476 hectares.

Elle est équipée :

- d'une salle de convivialité,
- d'une école avec périscolaire,
- de quelques commerces et artisans.

Elle bénéficie d'un très joli cadre naturel avec le ruisseau des Noues, des zones inondables et d'un arrêté de protection pour les écrevisses à pattes blanches. À noter aussi l'église Saint-Pierre-et-Paul inscrite au titre des Monuments Historiques.

En matière de risque, nous notons la présence de quelques dolines, un aléa très fort pour quelques parcelles en matière de glissement de terrain et le PPRI de la Loue.

Le PADD prévoit 4 axes :

- une politique communale volontaire avec un règlement et des orientations d'aménagement en faveur de la diversification de l'habitat (par exemple, c'est de cette façon que c'est décliné),
- le choix d'un développement maîtrisé,
- la prise en compte d'un environnement très contraint, comme expliqué plutôt,
- une urbanisation tenant compte des réseaux et de leurs possibles évolutions.

Par ailleurs, 54 logements sont envisagés, dont 4 conventionnés, pour la période 2022-2035. Ils sont prévus en « dent creuse » et dans des zones contiguës à des espaces déjà urbanisés. Les élus ont choisi de préserver des terres agricoles aux dépens toutefois d'une petite zone boisée située dans la continuité de l'école, avec le souhait d'y diversifier la typologie de l'habitat. Un plan de zonage spécifique est dédié aux enjeux environnementaux et aux risques naturels. Une réunion publique a eu lieu récemment en avril. Elle a rassemblé une assemblée importante, avec de nombreuses remarques très variées, mais aussi paradoxales, comme « ne plus développer », mais aussi « ne pas déclasser les terrains ».

Il nous est donc proposé :

- de confirmer que la concertation s'est déroulée conformément à ce qui était prévu dans la délibération de prescription,
- d'arrêter le bilan de la concertation,
- d'arrêter le PLU,
- de donner un avis favorable sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) élaboré autour de l'église Saint-Pierre-et-Paul.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Avez-vous des précisions à demander ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.12 - Commune de Thoraise - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable
--

**Mme BARTHELET.-** Pour Thoraise, il s'agit d'une procédure prescrite par la commune en septembre 2014. Le PADD a été débattu en commune en 2016. Nous sommes également en phase d'arrêt.

Commune du secteur ouest, Thoraise compte 353 habitants pour 399 hectares. Elle est équipée :

- d'une salle de convivialité,
- d'une école avec périscolaire,
- d'une caserne de pompiers,
- de l'école des Ponts du 19<sup>ème</sup> régiment du génie, ce qui est étonnant,
- d'une déchetterie du SYBERT,
- de quelques commerces et artisans.

Le village est situé sur un promontoire rocheux avec 112 hectares de forêt. À noter la présence :

- de trois cours d'eau,
- de plusieurs milieux humides identifiés,
- de 3 ZNIEFF de type 1.

Concernant les risques, la commune est couverte par un PPRI avec des zones d'aléas très forts, des falaises et des éboulements (aléas forts). Elle est dotée également d'un patrimoine remarquable :

- le château (historiquement celui de Thorpes dont nous avons parlé précédemment),
- la ferme inscrite au titre des Monuments Historiques,
- la chapelle Notre-Dame-du-Mont,
- le canal Monsieur de 1810.

Le PADD est décliné en 8 axes qui ont pour but :

- de développer l'offre de l'habitat en maintenant une mixité sociale,
- d'améliorer le fonctionnement urbain,
- de protéger les espaces naturels,
- de sauvegarder le patrimoine,
- de promouvoir un urbanisme durable.

Sont envisagés 58 logements pour la période 2010-2035. À noter que Thoraise possède un pourcentage surprenant de ménages locataires (44 %), ce qui est rare vu la taille de la commune. Plusieurs réhabilitations de grands bâtiments ont permis la réalisation de logements voués à la location. Le projet de la commune est vertueux, que ce soit par le règlement graphique ambitieux qui encourage les économies d'énergie et favorise l'utilisation des énergies renouvelables, ou par le fait que plusieurs zones vouées au développement économique ou à l'habitat ont été reclassées en milieu naturel. Une réunion publique a eu lieu en avril pour présenter le projet avant arrêt. Elle a permis de mieux expliquer les enjeux de préservation notamment et de limitation de l'étalement urbain à la population.

Il nous est donc proposé :

- de confirmer que la concertation s'est déroulée conformément à la délibération,
- d'arrêter le bilan de la concertation.

Par contre, nous optons pour la modernisation du contenu du PLU dans l'architecture du règlement.

Il faut également arrêter le PLU. Toutefois, il y a deux ajouts que nous acterons ce soir :

- en page 2, nous devons ajouter l'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) qui a indiqué que nous n'avons pas besoin d'étude particulière,
- en page 3, nous ajouterons les observations de la population.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.13 - Commune de Chalèze - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable
---

**Mme BARTHELET.-** Nous changeons de secteur. Cette procédure a été prescrite par la commune en février 2015. Le PADD a été débattu en commune en 2016. Nous sommes également en phase d'arrêt. Elle a été reprise en interne (c'est la seule) pour faciliter le rythme de la procédure.

Cette commune située dans le secteur est compte 370 habitants pour 576 hectares. Elle est équipée d'une salle des fêtes et d'un restaurant. Elle est impactée par la présence du Doubs et d'importants milieux humides. Toute la partie basse du village est soumise au risque inondation et au PPRI Doubs Central. Les terres agricoles sont considérées à enjeux dans le SCoT. Un périmètre protège les collines. Plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2 sont également présentes, ainsi qu'un classement en zone Natura 2000 moyenne vallée du Doubs.

La partie risque du document est donc conséquente avec, en plus du PPRI, l'aléa très fort pour quelques parcelles pour le glissement de terrain. À noter aussi la présence de deux aqueducs romains, d'Arcier et napoléonien.

Le PADD prévoit la mise en valeur du patrimoine naturel en assurant :

- la pérennité des activités agricoles,
- la maîtrise des besoins de déplacement,
- le développement maîtrisé du village en lien avec les équipements existants.

Le projet prévoit la création de 30 logements pour la période 2019-2032. Une réunion publique a eu lieu fin mars avec une bonne participation et beaucoup de discussions et d'explications, notamment sur le pourquoi des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Il nous est donc proposé :

- de confirmer que la concertation s'est déroulée conformément à ce qui était prévu par la délibération,
- d'arrêter le bilan de la concertation,
- d'arrêter le PLU.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.14 - Commune de Roche-lez-Beaupré - Plan Local d'Urbanisme -  
Modification simplifiée n°1 -  
Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.15 - Commune de Franois - Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n°1 -  
Approbation après mise à disposition

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas de questions, c'est adopté. Vous avez bien travaillé.

**Mme BARTHELET.-** J'ai juste oublié de dire tout au début qu'évidemment, les procédures ont été vues avec les maires, avec les élus et les Commissions d'Urbanisme, donc avec les élus municipaux, et présentées en Comité de Suivi avec des avis favorables. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup.

#### **Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Rapport n°7.1 - Vote des tarifs de la base de loisirs d'Osselle

**M. PRALON.-** Il vous est proposé de voter pour la première fois cette année les tarifs de la base d'Osselle communautaire encore appelée à présent « les lacs d'Osselle, la base nature du Grand Besançon ». L'ensemble du site des lacs d'Osselle du Grand Besançon est constitué de deux plans d'eau transférés par la commune à l'Agglo depuis avril 2017. C'est seulement fin 2018 que la CAGB a repris la partie base de loisirs proprement dite autour d'un des deux plans d'eau comprenant notamment la plage, le camping et les sanitaires.

L'ancien gestionnaire a quitté les lieux suite à un règlement de contentieux. Suite à la récupération des lieux, la CAGB a lancé les travaux de la phase 1 pour sécuriser et optimiser les équipements avec notamment :

- la fermeture des bâtiments vétustes,
- l'agrandissement de la plage,
- une nouvelle aire de jeux,
- la réfection du terrain de beach-ball et de boulodrome,
- un nouveau ponton,
- des mises aux normes du camping,
- la réfection du bloc sanitaire,

Des travaux sont en cours de finalisation avec une ouverture prévue (et confirmée) au 1<sup>er</sup> juin prochain, même s'il reste quelques travaux de finition à terminer. Elle sera ouverte les weekends et les mercredis en juin. Les derniers ajustements se feront au cours de ce même mois de juin, notamment au niveau de la signalétique. Nous sommes à cheval sur une période à partir du 1<sup>er</sup> juillet, où nous deviendrons Grand Besançon Métropole. De toute façon, une signalétique devra être installée avant.

La CAGB a lancé une procédure de marché public et confié une prestation de gestion à Sport & Loisirs 25 (plus connu sous le nom de la marque Woka Loisirs), structure associative professionnelle bien implantée en Franche-Comté. Woka Loisirs assurera :

- la surveillance de la baignade,
- l'accueil,
- la sécurité,
- l'entretien du site.

La base sera ouverte :

- en juin : le weekend et le mercredi,
- en juillet et en août : tous les jours,
- en septembre : le weekend.

Woka Loisirs mettra en place une offre de petite restauration avec des glaces, et avec notamment un de ces partenaires pour cette partie restauration. Il est à noter que le deuxième plan d'eau fera l'objet d'un partenariat avec la Fédération de Pêche.

Concernant les tarifs, puisque c'est ce dont il s'agit ce soir, la CAGB souhaite favoriser l'accès à ce site au plus grand nombre. Ce site est prioritairement voué à accueillir les habitants du Grand Besançon et les touristes en offrant une offre de baignade et un lieu de détente en période estivale. Tant en Commission qu'en Bureau, nous nous sommes appuyés sur les tarifs des sites existants, ceux pratiqués également sur ce site précédemment. Les tarifs vous sont indiqués. Vous avez notamment :

- les tarifs pour les adultes,
- les tarifs pour les personnes handicapées (pour lesquelles ce sera gratuit),
- des tarifs réduits pour les adolescents, les demandeurs d'emploi et les étudiants,
- des abonnements avec des cartes réduisant le coût de l'accès.

Un partenariat, qui sera opéré également avec la carte Avantage Jeune, est aussi à l'étude.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ces propositions que je viens de faire, et qui figurent en p.115 de vos rapports.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous proposons donc la gratuité pour les personnes en situation de handicap et pour leurs accompagnants. Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. GONON.-** Merci, Monsieur le Président. Il y a quelques mois, je me trouvais sur cette base de loisirs, et j'étais à côté de quelqu'un qui parlait de l'indemnité qu'il comptait demander à la CAGB. Je vois Gabriel BAULIEU qui sourit, il connaît la question que je vais lui poser.

Puisque nous parlons de règlement définitif de contentieux (pouvons-nous dire « définitif » ?), une décision de justice définitive a-t-elle été rendue en la matière ? Je ne fais pas partie de la Commission qui a traité le sujet. Pouvons-nous connaître le montant de l'indemnité versée à l'ancien exploitant de ce site ? Merci.

**M. BAULIEU.-** Ces ambitions étaient grandes, puisqu'elles étaient proches de 900 000 €, et le solde est à 287 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il me semble qu'il y a donc eu un versement en échange aussi de renoncement à toute action ultérieure. Il a accepté de ne plus avoir de recours nouveau. Les discussions ont été assez compliquées, puisque nous sommes passés de 900 à 280 000 €. Ce prix avait d'ailleurs été fixé par un jugement. La justice a fixé le prix. Nous ne l'avons pas fixé.

Y a-t-il d'autres questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**M. BAULIEU.-** Madame le Maire d'Osselle-Routelle s'abstient.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce qui est logique. C'est donc adopté, moins une abstention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**M. PRALON.-** Il s'agit pour la CAGB de définir les contours de son intervention en faveur de l'immobilier d'entreprise dans le domaine touristique. Vous savez que depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il revient aux intercommunalités de définir une politique dans ce domaine, et ensuite à la Région d'accompagner les projets via ses propres fonds. C'est le même mécanisme que pour les aides en immobilier d'entreprise au niveau de la compétence « Économie ». C'est aussi un des objectifs de notre schéma touristique de développer et de qualifier l'offre d'hébergement. Concrètement, il s'agit de proposer des axes et des modalités pour une politique de soutien de la CAGB au projet d'hébergement touristique, que ce soit des hôtels ou des gîtes sur son territoire, en adéquation avec l'existant et les besoins de ce dernier.

À partir de là, en fonction des besoins propres à notre territoire, le dispositif proposé prévoit des aides pour encourager les projets qui permettraient d'améliorer la situation existante. Les principes vous sont donnés sur le tableau en page 121 des rapports, avec une enveloppe annuelle de 50 000 €, et des aides de la Région qui peuvent venir en complément. Il est à noter que les projets de création d'hébergement et d'extension de la capacité d'hébergement non soutenus par la CAGB et qui ne seraient pas en phase avec ces critères ne pourront pas prétendre à une aide de la Région. En revanche, les aides pour la rénovation restent accessibles sans aide de la CAGB.

Il est également proposé que les projets localisés sur les communes ayant conservé la taxe de séjour ne soient pas éligibles, point sur lequel il me paraît nécessaire d'attirer l'attention des élus. En effet, la taxe de séjour doit servir à financer la politique touristique de la collectivité qui la perçoit.

Nous vous demandons de vous prononcer sur la définition de règlement de ce Fonds d'Intervention pour l'Hébergement Touristique du Grand Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Avez-vous des questions à poser à Jean-Yves ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Jean-Yves, souhaites-tu ajouter un commentaire ?

**M. PRALON.-** Plus nous approchons de l'événement, plus nous voyons la mobilisation s'opérer, que ce soit au niveau de la participation des bénévoles (nous en avons parlé en début de séance), ou des interventions financières des collectivités telles que la Région ou le Département. Il y a également le Crédit Agricole, la MNT, les STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), et des entreprises viennent se joindre au niveau du financement. Il y a des packs à 5 000 ou 11 000 € en fonction de l'intervention. Nous sentons une mobilisation générale autour de cet événement. J'espère qu'elle demeurera jusqu'au jour J. Nous savons tous que nous attendons la réussite de cet événement, et nous espérons bien que nous pourrions le reproduire les années suivantes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'en entends beaucoup parler aussi, même au niveau national, entre autres par des spécialistes, par des gens qui courent beaucoup. Je crois que le Grand Besançon est en train de trouver une vraie place.

**M. PRALON.-** La presse nationale nous fait des articles sur cet événement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a eu près de 6 000 participants au Trail des Forts. Je crois que c'est important. J'ai aussi posé la question à Denis LAZZAROTTO que j'ai rencontré dans les couloirs aujourd'hui. Je lui ai demandé si les inscriptions aux manifestations sportives s'étaient accélérées. Il m'a répondu par l'affirmative et que les choses allaient plutôt bien. C'est aussi une grande opération pour l'Agglo, une des dernières, puisque vous savez que désormais, nous avons le nombre de communes suffisantes et qu'au 1<sup>er</sup> juillet, il est confirmé que nous passerons en Communauté Urbaine. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. GROSPELLIN.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui s'investissent dans l'organisation de cette épreuve. Je crois que c'est important pour notre Agglomération. Je sais que c'est compliqué. Je souhaite plein succès. Nous savons qu'installer une manifestation est difficile à mettre en place. J'espère que la météo sera avec nous, car cela peut changer beaucoup de choses. Si nous nous inspirons des années antérieures, c'est souvent un problème. J'ai trois questions concernant cet événement, au-delà du nombre d'inscrits potentiel à ce jour. Même si c'est compliqué cette année et que nous n'avons pas beaucoup d'inscrits, je pense qu'il faudra prendre le temps pour qu'il s'inscrive durablement, car je pense qu'il y a une vraie chance qu'il s'inscrive durablement. Il ne faudra pas avoir l'esprit chagrin si ce n'est pas une réussite. Je sais qu'à ce jour, vous êtes un peu inquiet, et c'est normal, mais je crois en la réussite de cet événement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela va un peu mieux.

**M. GROSPELLIN.-** Oui, mais je crois en sa réussite, et je crois qu'il faut vraiment être optimiste, car je pense que cela peut s'installer durablement.

J'ai trois questions. La première concerne la relation précise avec le FISE (Festival International des Sports Extrêmes) de Montpellier, grosse manifestation. Je me souviens lorsqu'il a été installé à Palavas-les-Flots. Il est venu ensuite à Montpellier avec Georges FRÊCHE, et surtout Patrick VIGNAL que vous connaissez, Monsieur le Président, et qui l'a fait venir sur Montpellier. Patrick VIGNAL me disait que tout était gratuit. Or je vois que certaines parties sont payantes. Je ne suis pas sûr qu'il soit au courant que tout n'est pas gratuit à Montpellier. Je m'interroge peut-être par rapport à cela. Le FISE est surtout une marque. Je pense que c'est intéressant, car cela permet de limiter les risques en termes de public. Néanmoins, quelle est l'autonomie réelle de l'Agglomération vis-à-vis de cette marque ? Quelles sont les conditions de cette collaboration ? Telle est ma première question.

Ma deuxième question concerne les problèmes environnementaux. J'ai été interpellé par différents types de personnes qui m'ont dit : « Il y aura des transports de terre très importants, des bassins d'eau à remplir et à vider ». Y a-t-il des prévisions ? Je suis persuadé qu'il y a une attention particulière sur ce sujet en trouvant des solutions adaptées, mais je pense que c'est bien de le dire. Ce type de manifestation se fait aussi avec un encadrement pour permettre de rassurer les uns et les autres.

Ma troisième question concerne l'intégration du sport adapté. Y a-t-il des modalités précises, un travail important étant réalisé avec tous ces acteurs du sport adapté qui sont aussi très demandeurs de manifestations ?

Ce sont donc trois questions avec un souhait vraiment de réussite. Je vous félicite de mettre en place cet événement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois qu'effectivement, vous avez raison. Les résultats sont bons, mais cela dépend beaucoup de la météo. Il faudra donc que cette manifestation ait vocation à s'inscrire dans le temps. Nous sommes la première ville de France à avoir été labellisée « Uni'vert trail » par la Fédération française d'Athlétisme, ce qui est important. Concernant l'environnement, cela a été vu très précisément. Ce sont des parcours jalonnés. Certains pourront dire combien ils ont travaillé sur ce sujet. J'ai même vu par exemple que pour le Trail des Forts, des équipes sont passées avant et après pour récupérer les déchets, pour nettoyer ces sites, certaines personnes étant sportives, mais pas citoyennes. Il y a aussi une action de communication et un travail d'éducation très forts. Il est important que ces manifestations aient lieu et que nous soyons très respectueux de l'environnement. Jean-Yves pourra peut-être donner des détails, mais je sais que des poubelles et des bennes sont prévues. Cela a été vu très précisément.

**M. PRALON.-** Pour Montpellier, ce sont 600 000 personnes en 4 jours.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous n'en sommes pas là.

**M. PRALON.-** Oui, je me doute.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si nous avons 10 fois moins de personnes, nous serons déjà très satisfaits pour cette première fois. Je rappelle simplement que pour la première édition du Trail des Forts, événement initié par l'association sportive du personnel municipal à l'époque, il y avait 240 participants, contre 5 800 aujourd'hui en une dizaine d'années. Cela va donc très vite.

Jean-Yves, tu peux répondre peut-être pour le FISE.

**M. PRALON.-** Je vais répondre plus globalement. Par rapport à l'environnement, il y a eu un travail exemplaire des services. Je crois que si nous ne respectons pas justement les normes environnementales, nous aurions très vite fait de perdre le label. Si nous perdons ce label, cela signifie qu'il faudrait peut-être se poser des questions sur la manifestation en elle-même et sur son devenir.

Pour aller dans le détail sur le travail des services, concernant les mouvements de terre, ces questions ont été posées par Anne VIGNOT. Nous avons essayé, dans toute la mesure du possible, ce dont parle Jacques ayant été évoqué pendant les COPIL, de répondre, notamment concernant le transport de terre. Il y avait de la terre à proximité, mais comme l'a dit le Président, toutes les mesures seront prises pour éviter les désagréments. Le bassin pour la pratique du kayak posait aussi ces problèmes. Nous voudrions que cet événement soit d'envergure nationale. Comprenez bien aussi que nous devons nous donner les moyens de pouvoir susciter l'envie chez l'ensemble des participants, quelles que soient les disciplines d'outdoor qu'ils veulent pratiquer. Il y aura aussi un mur d'escalade.

S'agissant de la gratuité, je crois que dans une agglomération, nous sommes aussi des maires de commune qui n'avons pas forcément tous de gros moyens. C'est tout de même une manifestation de 600 000 €. Pour moi, le tout gratuit n'existe pas. Je pense qu'il y aura une soirée inaugurale gratuite. Si je me souviens bien, la journée du vendredi est également gratuite. Il y a eu de nombreuses discussions autour des tarifs par rapport aux entrées. Bien sûr que si tout était gratuit, cela pourrait aussi amener peut-être une population plus vaste. Je crois que nous devons être aussi vigilants sur ces manifestations où tout est gratuit et où l'on ne maîtrise pas forcément toujours tous les événements. Je le dis comme je le pense : je ne suis pas pour le tout gratuit, car c'est trop facile.

Malgré les aides que nous pouvons avoir des collectivités, des entreprises ou d'autres organismes, je pense que la manifestation est une première. Nous nous étions dit que si nous avions 10 à 15 000 participants, ce serait bien. Je crois que le tout soit une réussite et que les gens qui viendront ne soient pas déçus par la teneur de cet événement. Lorsque nous avons monté les Mardis des Rives, nous étions une centaine. Aujourd'hui, nous sommes entre 1 500 à 2 000. Il faut simplement ancrer l'événement dans le paysage, voir ce qui aura marché et ce qui n'aura pas marché, et à la suite de cela, nous devons tenir compte de l'expérience pour l'améliorer au fil des années, car il faudra la faire progresser. Si nous connaissons une affluence record avec toutes les manifestations prévues, les conférences, les concerts, puisqu'il y en aura pour tout le monde, nous ne devons pas nous tromper sur la façon de recevoir les participants à l'événement.

S'agissant du FISE de Montpellier, Jacques, tu m'excuseras, mais personnellement, à mon petit niveau, je ne connais pas trop la manifestation, même si j'en ai entendu parler. Cela reste difficile à comparer. J'ai bien entendu le chiffre que tu as indiqué en termes de participation, mais je crois que nous ne sommes peut-être pas tout à fait dans le même budget. Je pense qu'en termes d'équipementiers, 40 à 45 seront présents. Il n'y aura pas forcément tous les grands que nous aurions pu souhaiter avoir. Je pense qu'il faut aussi que de leur côté, ils regardent la façon dont l'événement se déroulera. Je crois qu'ils sont justement dans cette position d'attendre pour venir les années prochaines.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'en ai rencontré quelques-uns dans d'autres circonstances, qui m'ont dit : « on sera là ». Ils viendront voir et diront « on reviendra l'année prochaine ». Si la manifestation se déroule comme nous l'avons souhaitée, ils viendront pour la suivante, mais il faut lancer l'opération.

**M. BONTEMPS.-** Pour précision, le FISE est une manifestation qui s'est déjà produite à Besançon il y a quelques années place de la Révolution pour la première édition, puis à La Rhodia. Les questions soulevées en termes d'environnement avaient déjà été évoquées à l'époque, car cela brasse beaucoup. Cela étant, c'est une manifestation modulaire, c'est-à-dire que nous ne sommes pas au niveau de Montpellier. C'était déjà le cas à l'époque lorsque nous avons simplement adapté les modules en fonction du lieu où se déroulait la manifestation, car là aussi, ce n'est pas si simple que cela. En tout cas, elle a rencontré énormément de succès et elle était largement demandée par le public.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela avait beaucoup de succès auprès des jeunes. C'était extrêmement impressionnant.

**M. PRALON.-** Par rapport à ce qui vient d'être dit, j'ajoute que s'agissant de cette manifestation qui se déroulera du 13 au 16 juin prochain, il faut aussi savoir qu'elle est placée sous deux thèmes qui me paraissent importants au niveau de l'Agglomération :

- la santé,
- le handicap.

Concernant le handicap, nous allons construire cette salle d'escalade qui sera reconnue sur le plan international. Elle pourra peut-être servir de base de repli pour les prochains JO. S'agissant du handicap, par exemple, dans les transports, il y a une action remarquable de l'Agglomération sur l'ensemble de nos communes, et sur les équipements sportifs, c'est la même chose. Cet événement sera également axé sur la santé avec des conférences. Je pense que la santé et le handicap sont deux thèmes qui viendront sur cette manifestation et nous les travaillerons, car le sport pour tous, cela existe. Ce n'est pas uniquement le sportif de haut niveau, puisqu'à côté de lui, il y a aussi tous les autres. L'intérêt de cette manifestation est de pouvoir rassembler le plus grand nombre autour de la pratique. Même si ce n'est que de la marche, je pense que c'est bien pour tout le monde de s'adonner à des plaisirs simples, allant de la marche à l'escalade en passant par le canoë.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La salle d'escalade est gérée par l'association Entre-Temps dont un des objectifs est de permettre aux personnes en situation de handicap de faire du sport et d'accéder entre autres à l'escalade.

**M. GROSPERRIN.-** Jean-Yves PRALON a répondu en partie. Cependant, concernant les conditions de collaboration avec le FISE de Montpellier, j'ai donné les chiffres, mais ce n'est pas pour faire une distinction. Je pense que cela donnera une marque à l'Agglomération et aux maires présents ici. Même si nous prenons un peu de temps pour en parler, je crois que c'est fondamental, car à un moment, on a besoin d'événement de ce type. Nous le voyons avec les Eurockéennes de Belfort, et je crois que c'est important. Concernant le tout gratuit, je rappelle que les Mots Doubs et le Salon du Livre sont des manifestations gratuites, mais ce n'est pas le problème.

Ma troisième question concernait surtout le handicap et les relations. Quelles sont les conditions de collaboration avec le FISE de Montpellier, et surtout les relations avec le sport ? Il est vrai que c'est sur le thème du handicap, mais avec les sports adaptés, y a-t-il eu quelque chose de précis ? C'est simplement pour répondre à la première et à la troisième question.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les services des Sports ont été en lien très étroit avec les associations et les clubs. Le handicap a été pris en compte. Je n'ai pas le détail sur le sujet, mais tout cela est très important et c'est pris en compte. Je pense qu'après, il faut regarder cela avec un œil objectif en disant : « là, c'est bien » ou « là, c'est moins bien ». Si certains secteurs sont à améliorer, nous le ferons. Nous avons la volonté que ce soit un marqueur de l'Agglomération, pour qu'elle soit orientée vers le sport et la santé. Notre ambition est tout simplement que Besançon devienne une des capitales, voire la capitale française, du sport santé et du sport de plein air.

Nous avons, entre autres au niveau de notre CHU, des équipes très performantes qui travaillent au niveau du sport santé, de la médecine sportive. Nous avons au niveau de notre UFR STAPS des gens très performants. Nous avons des équipements. La Française des Jeux est en train d'installer son centre au Montarmots pour permettre d'entraîner les cyclistes et d'autres sportifs dans des conditions difficiles.

Il y a aussi un projet de l'Université de Franche-Comté sur le « living lab » pour mettre en place un gymnase qui, à terme, serait connecté et qui permettrait de faire des expérimentations, donc faire de la recherche. Il permettrait aussi la réadaptation par le sport aux personnes qui ont souffert de graves et longues maladies, comme l'on dit. Nous avons donc des atouts très intéressants pour aller dans ce domaine. Il faut donc que cette manifestation soit totalement réussie.

**M. PRALON.-** Président, je voudrais ajouter un mot qui me paraît important. On parle du service des Sports, mais je pense qu'il faut parler bien sûr de Patricia OLIVARES et de Denis LAZZAROTTO, les maîtres d'œuvre de ce projet. Pour l'Agglomération, je ne vois pas quel service n'a pas été impacté à un moment donné par ce projet. Que l'on parle du financier, du juridique, du sport, de la culture du tourisme, de l'économie, tout le monde travaille sur ce projet. Il y a également la Ville et la Com. Tout le monde est sur ce projet. Je voudrais donc tous les remercier.

Par ailleurs, je rejoins les propos de Jacques. Les services ont été très bien reçus dans les communes. Il est vrai que je ne suis pas allé partout, mais les maires et leur population sont en attente d'événements qui créent du lien entre les populations de l'Agglomération. Je pense que ce sont des choses qu'il faut dire, car c'est attendu par nos populations d'avoir des animations nous liant les uns les autres.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On me signale la demande de parole d'Anne VIGNOT.

**Mme VIGNOT.-** Merci. Pour revenir sur ce que disait Jacques Précédemment, je me suis exprimée en Commission pour dire que j'étais opposée aux déplacements de ces ensembles de terre. Environ 73 camions de terre circuleront, ce qui n'est pas anodin. S'agissant des bassins, en cas de sécheresse, comme cela pourrait être le cas, de toute façon, nous ne pourrions pas remplir ce bassin. Je crois qu'il serait malvenu de le remplir. Évidemment, lorsque nous faisons une promotion qui est un atout majeur, c'est-à-dire que si l'on considère que le festival Grandes Heures Nature, c'est de montrer que nous sommes un territoire nature, santé, biodiversité, bien vivre, nous sommes tous d'accord sur ce projet. C'est une véritable opportunité, et nous félicitons tout le monde d'avoir envie d'aller sur ce dossier. En revanche, nous ferions des erreurs si justement, dès le départ, nous commettions ces erreurs-là. J'étais minoritaire, je l'avoue. Je trouve dommage que l'on ait continué à proposer ce genre d'équipements.

Par ailleurs, Jean-Yves a raison. Dès le départ, sur Grandes Heures Nature, a été mis en place un groupe qui s'occupe essentiellement de la partie environnement. Nous avons eu l'expérience du Trail des Forts, et nous avons tout de même une expérience qui nous avait amenés à ce que l'État signale que nous devons faire beaucoup plus attention aux traces dans les collines. Donc, non seulement, la Ville avait déjà sollicité cette attention particulière, mais l'État a bien dit qu'il fallait mettre en place ce genre de surveillance, car il ne faudrait pas être dans la contradiction du message que nous envoyons. Nous aimons cette nature, nous voulons vivre dedans et nous les respectons. Donc, comment rendre les choses en adéquation ? C'est à nous d'y travailler et c'est ce qui est fait. Je salue là encore le travail fait ici jusqu'à ce projet Micropolis qui me paraît être une aberration.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois qu'ici, je peux rejoindre tes propos au moins en partie en disant que nous sommes tous ici, toutes tendances politiques confondues, persuadés que la nature est fragile, que nous devons tous la protéger et être attentifs. Je ne vois personne ici qui ait envie de dire l'inverse. Ensuite, 73 camions, c'est beaucoup. Si on les compare à ceux qui passent à quelques mètres de là sur la route de Dole, cela devient beaucoup moins. Je précise que la terre ne vient pas de l'autre bout du monde, mais de la Malcombe, soit entre 300 et 500 mètres. Si nous étions dans un monde totalement décarboné et dans lequel plus aucun camion ne circulerait, oui, je serais d'accord. Je veux dire que nous avons pris très grand soin de tout cela. Le service des Sports, le service Environnement, Françoise PRESSE elle-même ont été très vigilants par rapport à tout cela.

Nous devons aimer la nature, mettre en valeur cette nature exceptionnelle que nous avons ici, et nous ne devons pas la détruire. C'est pour cela que des mesures ont été prises. Par exemple, des panneaux de signalisation sont retirés immédiatement. Tout cela est donc pris en compte, il faut être très attentif à cela. Cette opération Grandes Heures Nature est aussi une fantastique opération d'éducation populaire pour faire en sorte que l'on puisse dire à tout le monde : « attention, la nature est fragile ». S'il y a des dizaines de milliers de personnes, ce sera une bonne occasion pour dire « attention à tout cela, car c'est fragile ».

Monsieur GONON, vous vouliez dire quelque chose, me semble-t-il.

**M. GONON.-** Oui, tout à fait, Président. Je ne voudrais pas que nous terminions cette discussion sur une note négative. Je me rappelle de la discussion que nous avons eue autour de la table du Conseil d'Administration de Micropolis il y a 18 mois ou 2 ans, lorsque nous cherchions une nouvelle manifestation pour la Ville de Besançon et pour l'Agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour marquer Besançon.

**M. GONON.-** Pour marquer Besançon, la Communauté, etc. Nous avons déjà parlé de forme, de santé. Je suis extrêmement heureux que nous soyons arrivés aujourd'hui à ce stade d'organisation d'une telle manifestation. Je voudrais rappeler également une deuxième chose. Le Département du Doubs se positionne très fortement pour être la base arrière des Jeux Paralympique de 2024. Il me semble qu'entre ces deux manifestations et ces deux volontés, il y a une synergie évidente. Je ne voudrais pas qu'elle soit compromise, et nous parlons de simples petits problèmes de circulation de camions, de 73 camions, de logistique pour une manifestation telle que celle que nous envisageons ce soir.

**Mme VIGNOT.-** Je voudrais bien que l'on dise une chose très claire : ce n'est pas de la logistique. On installe un équipement particulier sur Micropolis alors que, comme vient de le dire Jean-Louis FOUSSERET, le site où est amenée la terre, où l'on aurait pu aussi construire pour accueillir cette activité, est à 300 mètres. Franchement, on dit que l'on prône l'activité sportive. Or la Malcombe est à côté. Vous voyez bien que l'on va faire des navettes de camions de terre que l'on va apporter et que l'on va ramener. Je suis dans l'incapacité de dire aujourd'hui que ce ne serait qu'anecdotique. C'est hautement symbolique. Cela veut dire qu'à un moment donné, on est en contradiction, mais cela ne remet pas en cause toute la qualité du projet global. Il s'agit simplement de dire que là, on fait peut-être quelque chose qui ne devrait pas se faire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est certainement moins polluant, par exemple, qu'un voyage en avion que beaucoup d'entre nous effectuent sans forcément mettre en place les compensations carbone. Par rapport à cela, je suis d'accord avec Philippe GONON. Je veux positiver. J'entends ce type de remarque, mais je veux positiver. Il faut aussi que nous continuions en étant très attentifs à donner des signes comme quoi notre Ville bouge. Je ne pense pas que quelqu'un veuille ici que cette Agglomération, cette Communauté Urbaine demain, ne compte pas. Il faut être attentif. Il est bien clair que s'il y a de la sécheresse, nous ne le ferons pas. Nous respecterons tout ce qui sera fait. Sur la base d'Osselle, par exemple, que connaît bien ta voisine derrière toi, des camions vont aussi charrier du gravier. Tout cela sera fait. Il faut le faire le moins possible. C'est d'ailleurs pour cela que la terre vient de la Malcombe. J'entends ce que tu dis, mais c'est un avis.

**M. PRALON.-** Jean-Louis, j'ai oublié quelque chose. On parlait du handicap. Je dois vous signaler, mais vous avez vu le programme, qu'à Osselle, il y aura une compétition de paratriathlon le 16 juin, qui compte pour la Coupe du Monde de paratriathlon. À mon avis, c'est une grande épreuve en direction du handicap. J'avais oublié de le signaler, mais cela méritait de ne pas être oublié.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On me signale aussi que pour le FISE, on achète une épreuve de VTT « sipostyle ». Il y aura donc une épreuve de FISE ici. Il faut environ 40 000 € à inscrire dans le budget. C'est pour répondre d'une certaine façon à la question de Jacques GROSPERRIN concernant nos rapports. Il y aura du « sipostyle ». Je vous avoue que je ne sais pas ce que c'est, mais tout le monde doit savoir et je dois être certainement le seul à l'ignorer.

**Mme PRESSE.-** C'est du VTT slopestyle, pas du « sipostyle ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je sais ce qu'est le slopestyle, mais vous indiquez « sipostyle ». la « slope » est une boucle, une arabesque.

Avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.5 - Festival Grandes Heures Nature : convention de partenariat avec la Ville de Besançon dans le cadre du dispositif « à tire d'aile » (aide individuelle aux loisirs par l'échange)

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°7.6 - Festival Grandes Heures Nature - Tarifs 2019

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous venons d'en dire un mot. S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

### **Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

Rapport n°8.1 - STEP de Port Douvot - Contrat d'injection Biogaz

**M. LE PRÉSIDENT.-** Voilà par exemple une belle opération quand on dit que l'on prend soin de la planète. Je crois que nous inaugurerons bientôt la STEP de Port Douvot. Plutôt que le gaz ne s'échappe des boues, on le brûle dans une torchère. Il y a tout un dispositif très contraignant, très technique, qui fait que ce biogaz sera réinjecté dans le réseau de gaz. In fine, nous transformons nos boues en biogaz, et à mon avis, c'est quelque chose de très bien, et dont nous pouvons nous réjouir. Je n'ai pas le sentiment que nous sommes très en retard sur tous ces domaines.

Franck, souhaites-tu dire un mot ?

**M. LAIDIÉ.-** Oui, merci. Cette rénovation de la méthanisation de la station de Port Douvot est effectivement un projet important pour notre agglomération. C'est un projet dont l'enveloppe s'élève à plus de 10 M€ et qui doit se terminer au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Il s'agit de moderniser le process qui date d'une quarantaine d'années, process qui continue à fonctionner pendant les travaux, bien évidemment. Ce process essentiel pour la méthanisation permet d'évacuer 40 % des boues, cela facilite le transport et l'épandage agricole des boues. Je profite de l'occasion pour attirer l'attention de l'assemblée sur la fermeture de la filière des boues agricoles. C'est très difficile. Nous avons énormément de mal à faire bouger les gens. Il y a beaucoup d'inertie, et cela va pourtant conditionner le fonctionnement de notre collectivité pour les années à venir. Je pense qu'il faut le dire.

La méthanisation produit le biogaz, un sous-produit, et l'unité de purification, dont sera dotée la station de Port Douvot, permettra la valorisation intégrale de ce sous-produit en l'injectant dans le réseau de gaz de ville de GRDF. Les premières injections auront lieu en octobre ou novembre 2020. Fin 2018, nous avons déjà débattu à propos d'un contrat de raccordement qui a été signé. Les travaux d'extension du réseau ont abouti aujourd'hui. C'est terminé. Nous devons nous prononcer aujourd'hui sur un deuxième contrat, le contrat d'injection qui traite des conditions techniques et financières de l'injection du biogaz dans le réseau du concessionnaire. Ce contrat va courir pour une période de 15 ans. Il coûtera 53 296,88 € HT/an hors les frais d'analyse de contrôle potentiel. Il va coûter aussi pour la première injection, justement ces frais d'analyse de 8 724,84 €.

Je redis que la première injection doit avoir lieu en octobre ou novembre 2020, c'est-à-dire demain, et c'est un élément très important. Nous aurons à nous retrouver pour évoquer cette méthanisation et ce biogaz. À propos du contrat de revente du gaz auprès d'un fournisseur agréé, cette vente particulière ne relève pas du Code des Marchés. Le Préfet en déterminera le prix. En revanche, nous aurons à nous prononcer sur la mise en concurrence des différents fournisseurs, notamment par rapport aux pénalités qui pourront nous être demandées alors. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut préciser que nous aurons des recettes. On ne parle que des dépenses, mais il y aura des recettes.

**M. LAIDIÉ.-** Oui, les recettes sont importantes et c'est un élément déterminant dans la mise en place de ce nouveau procédé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Avez-vous des questions à poser par rapport à ce dossier ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - Prise en charge par la CAGB des surcoûts de création de branchements dus à la présence d'amiante dans la composition des canalisations publiques

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il n'y a rien à dire. C'est bon. S'il n'y a ni opposition ni abstention, c'est adopté.

Rapport n°8.3 - Commune de Torpes - Projet de zonage d'assainissement

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout est dans le dossier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.4 - Commune de Vorges-les-Pins - Projet de zonage d'assainissement

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

#### Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Avenant n°5 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko - Tarification Ginko 2019

**M. LOYAT.-** Cette délibération propose d'abord des modifications concernant la tarification à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Pour aller à l'essentiel, cette modification dans la gamme tarifaire est une innovation avec un titre en post-paiement, le Pass Liberté, titre qui existe d'ailleurs dans d'autres réseaux, y compris Dijon. Il donne de la souplesse et davantage de sécurité. Le titulaire de ce titre/carte Pass Liberté ne peut pas se trouver en fraude. Il suffit qu'il l'ait et qu'il le valide, alors qu'il arrive par exemple que des usagers n'aient pas un abonnement mensuel et aient oublié, notamment des jeunes. Il arrive que cela ne soit pas fait juste à temps ou que l'on n'ait pas de monnaie. Avec ce titre dans la poche, on est toujours en sécurité par rapport à la fraude, à condition bien sûr de valider.

Il y aura également la création de la tarification Pass Ginko Vélo pour la location des vélos à assistance électrique. Nous en avons parlé, mais il s'agit ici de la création de cette tarification par cette délibération.

En lien avec l'automatisation des parkings relais qui vous est proposée, il y a aussi la modification de la tarification pour les parkings relais. Je vais donc dire quelques mots sur cette automatisation. Comme détaillé dans votre rapport, dès fin 2018, la Régie des Quartiers nous a indiqué qu'elle ne souhaitait pas poursuivre pour leur mission du fait des difficultés à l'assumer par les personnes, donc des difficultés à recruter les personnes pour cette mission. Je tiens d'ailleurs à saluer l'implication des différentes associations, la Régie fédérant différentes associations, leur implication pour assumer leur engagement. Je tiens à souligner notamment que l'absentéisme a été extrêmement faible. Vous avez pu constater que pour ces parkings relais, il y avait toujours les personnes, mais pour cela, cela a demandé une implication assez forte des associations.

Par ailleurs, le bilan des parkings relais gardiennés fait apparaître des résultats différents des attentes. La très grande majorité des usagers sont des abonnés. Quand je dis « très grande majorité », il y a eu des enquêtes. En jour, pour lundi/mardi/jeudi/vendredi, c'est 90 % ; pour mercredi, c'est un peu moins avec un peu plus de 81 %. Une très faible partie des personnes plus occasionnelles paient avec 4,30 € les 24 heures pour les parkings relais.

De plus, le covoiturage rencontre un énorme succès par rapport aux attentes. Vous savez que nous avons beaucoup communiqué sur le fait que le titre de 4,30 € (4,20 € au départ) donnait droit à autant de titres de transport que de personnes dans la voiture, et on disait « jusqu'à 7 personnes ». Les résultats de l'enquête montrent qu'il y a eu peu de distributions de ces titres gratuits, déjà parce qu'il y a une très grande majorité d'abonnés, et parmi les non-abonnés, il y a finalement peu de covoiturés. De ce fait, comme il y a une très grande majorité d'abonnés, c'est source d'ennui pour les agents d'accueil.

Pour ces raisons, et aussi pour la souplesse que donne l'automatisation, notamment en matière d'amplitude horaire et pour le dimanche, de nombreuses agglomérations ont choisi l'automatisation. Certaines combinent les deux, c'est-à-dire gardienner et automatiser, ce qui se fait généralement dans des agglomérations plus importantes. Dans le fonctionnement, les parkings relais resteront gratuits pour les abonnés, c'est-à-dire que pour 80 ou 90 % des usagers, il n'y aura pas de changement. Pour les autres, pour sortir du parking relais, il suffira d'être titulaire d'un titre de la gamme, que ce soit un ticket à l'unité ou une carte. Keolis propose par ailleurs d'autres missions aux quelques personnes dans les associations d'insertion. Elles peuvent ainsi faire ponctuellement une intervention sur les parkings relais.

Voilà les principales modifications. Je ne rentre pas plus dans le détail de la gamme tarifaire. Vous en avez le détail dans le rapport.

L'autre volet de cette délibération concerne l'évolution de la gamme, conformément à la feuille de route retenue. Nous proposons une augmentation moyenne de 1,3 %, l'inflation étant de 1,6 % pour la même période, de juillet à juillet. Quand je parle de feuille de route retenue, il s'agit de procéder à des augmentations régulières et d'éviter des à-coups, comme cela a existé il y a de nombreuses années. Nous sommes donc en deçà de l'inflation. Cette augmentation ne concerne pas le ticket à l'unité, puisque nous restons à 1,40 €. Si nous étions passés à 1,50 €, cela correspondrait à une augmentation nettement supérieure par rapport à l'inflation. En revanche, il y a des augmentations modulées sur les différents abonnements et sur les autres titres, à l'exception d'un titre pour lequel nous proposons une baisse, à savoir le Pass Tribu (groupe de plusieurs personnes qui font le même trajet, souvent une famille) où l'on passe de 8,80 € (titre 24h) à 7,50 €. Voilà pour cette évolution.

Enfin, s'agissant du dernier élément en matière tarifaire, en lien avec l'évolution réglementaire (là aussi, c'est détaillé par rapport au décret), les tarifs pour les amendes sont augmentés et c'est un peu simplifié. Voilà l'essentiel. Il y a également des investissements du Grand Besançon pour un montant de 94 000 € pour améliorer les performances du centre de relations clients.

Cet avenant n°5 se traduit pour l'année 2019 par une baisse du forfait de charges de 6 101 € et par une diminution de l'engagement des recettes de 34 802 €, soit une diminution de l'engagement de recettes, ce qui signifie une baisse des recettes pour la collectivité. Voilà l'impact financier. Il y a un petit rectificatif à apporter. Le Pass Entreprise annuel, qui était de 340 € en 2018, est maintenu au même tarif en 2019. Cela n'a pas été modifié dans le tableau. Pourtant, cette modification avait été demandée. C'est donc à modifier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. POULIN.-** Bonsoir à tous. Lors du débat sur le choix de la DSP Transports, nous avons alerté sur deux points :

- la dégradation de l'offre,
- l'augmentation des tarifs.

Aujourd'hui, nous observons que la dégradation de l'offre dans certains de nos quartiers est bien réelle, que l'insuffisance de lignes persiste en périphérie et que l'augmentation du nombre de voitures en circulation quotidiennement dans notre agglomération est bien une réalité. Nous observons également désormais ce soir que l'augmentation tarifaire se poursuit. Certes, elle est modeste, mais elle relève d'une logique d'augmentation continue, et qui a été rappelée. C'est bien cette logique qui semble de plus en plus inadaptée aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Alors que de plus en plus d'agglos font le choix d'une véritable tarification solidaire, ou alors le choix de la gratuité, à l'instar récemment de l'Agglomération de Dunkerque, nous souhaiterions voir ce travail et ces réflexions sur la tarification se concrétiser dans notre agglomération et travailler en ce sens. Il est vrai que l'urgence climatique et sociale est là. L'exigence citoyenne d'actions n'a jamais été aussi forte, à l'image de ce que nous avons vu à l'entrée, les manifestations de lycéens demain, de l'affaire du siècle il y a quelque temps. Il est véritablement temps d'additionner tous les actes, y compris ceux que nous évacuons il y a quelque temps pour permettre de faire face aux enjeux actuels.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. LOYAT.-** Concernant les conséquences de la DSP, je ne vais pas relancer le débat sur le sujet. Chacun a pu s'exprimer à ce moment-là. Néanmoins, la dégradation de l'offre comme conséquence de la DSP est un point de vue. Ce n'est pas le mien. Sur la périphérie, ce n'est pas la DSP, puisque ce sont des marchés. C'est donc complètement indépendant de la DSP. Par ailleurs, il y a eu un renforcement. Sur le réseau urbain, il y a eu des modifications, certainement pas une dégradation de l'offre, mais une augmentation de la fréquentation, et nous donnerons les chiffres concernant l'année 2018 lorsque nous ferons très prochainement le rapport sur l'année 2018. S'agissant de l'augmentation des tarifs liés à la DSP, j'ai parlé de la feuille de route, la feuille de route étant antérieure au choix de Keolis. Nous sommes en deçà de l'inflation. Cela étant, le débat sur la gratuité est dans le débat public et il aura lieu. Ce soir, je ne pense pas que ce soit le moment pour le développer de manière beaucoup plus argumentée.

En tout cas, la préoccupation qui est la nôtre et qui a été la mienne, notamment lors du renouvellement à la fois des contrats de marché et de la DSP, est bien d'aller dans le sens de l'augmentation de la fréquentation, du report modal. À l'avenir, faudra-t-il faire davantage ? Sans doute, la tarification étant un des leviers, mais ce n'est certainement pas le levier essentiel, ce dernier étant à la fois l'augmentation de l'offre, son amélioration et l'utilisation, y compris de moyens contraignants sur d'autres modes de transport. Nous voyons bien que le débat est extrêmement large. Je m'en tiens là, d'autant plus qu'en Bureau, il n'y a pas eu beaucoup de débats puisque cela a été approuvé unanimement, je crois, mais j'entends les remarques.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Michel, pour ces réponses. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 12 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Consolidation du plan de financement des actions cyclables hors infrastructures
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°2.3 - Demande de financement pour l'itinéraire cyclable Montferrand-le-Château/Planoise
---

**M. MICHAUD.-** Je voudrais apporter une précision. En Bureau, on m'avait posé la question de la longueur de l'itinéraire. Entre Montferrand-le-Château et le rond-point de la Belle Étoile, elle est de 2,4 km.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Modalités techniques, financières et administratives de la réalisation des travaux de la voie mode doux entre Champagny, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes
---

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°2.5 - Avis sur le dossier préliminaire de sécurité du tunnel de la Citadelle (DPS)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser à Jean-Paul MICHAUD ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.6 - Modification des tarifs du stationnement sur parking au centre-ville

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.7 - Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication - Conventions avec le SYDED - Opérations sur : Champvans-les-Moulins, Dannemarie-sur-Crète, Noironne et Chemaudin-et-Vaux

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

**Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Rapport n°3.1 - Industries Créatives et Culturelles (ICC) - Vote des tarifs du 52 rue Battant

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Association Campus des métiers - Adhésion du Grand Besançon

**M. SCHAUSS.-** Quelques mots sur ce dossier qui intervient au croisement de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. Il s'agit :

- de répondre au fond aux acteurs de la formation et du monde économique,
- de mieux se comprendre,
- de travailler ensemble pour développer l'appétence des métiers techniques, des métiers de l'industrie,
- de former les formateurs à cette question.

Beaucoup d'entreprises industrielles ne trouvent pas de main d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, de nombreux Campus des métiers ont été développés suite à une loi de 2013, sous le précédent quinquennat. S'agissant des différentes missions des Campus des métiers, celui-ci concerne les qualifications aux microtechniques et aux systèmes intelligents. En gros, il s'agit :

- de fédérer le monde économique et les différents acteurs de l'information,
- de développer les compétences nécessaires à l'insertion professionnelle en croisant l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement technique.

Il n'y a pas d'incidence financière, si ce n'est un montant de cotisation de 100 €. C'est un sujet important, qui doit participer à la compétitivité de notre territoire. J'en ai terminé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**M. BLESSEMAILLE.-** En l'absence de Bernard GAVIGNET, je vais dire un mot sur le rapport. La ZAE des Grands Vaubrenots est en phase de finition d'aménagement. Il reste notamment la voirie à mettre en place, et une parcelle à commercialiser. Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune n'ayant plus cette compétence en termes de développement, de gestion, de création des ZAE, le Grand Besançon reprend cette compétence, et de fait, les travaux à réaliser. Dans ce cadre, il y a une neutralité des financements. Pour cela, entre la commune et le Grand Besançon, il était convenu que la part de taxe d'aménagement liée à cette dernière parcelle à commercialiser serait reversée au Grand Besançon en plein accord avec la commune.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout cela a donc été négocié avec la commune. Avez-vous des questions ?

**M. FELT.-** Je voudrais redire ce que j'ai déjà dit en Bureau la fois dernière, puisque nous parlons de taxe d'aménagement. Vous savez qu'au passage en Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> juillet prochain (et c'est confirmé à présent), elle est instituée de plein droit au profit de la Communauté Urbaine. Il est également prévu que la Communauté Urbaine puisse renoncer expressément à la perception de cette TA. Aujourd'hui, pour respecter ce qui avait dit dans les discussions lors du PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), il avait été dit qu'il n'y aurait pas de « pénalité » au profit des communes. À mon sens, le plus simple serait que la Communauté Urbaine, qui sera compétente à compter du 1<sup>er</sup> juillet, renonce expressément à la perception de cette taxe. La question est la suivante : est-il prévu au premier Conseil Communautaire utile de la Communauté Urbaine, de porter ce point à l'ordre du jour pour que les élus communautaires puissent se prononcer sur la renonciation ? Peut-être que je me trompe, mais il me semble que la continuation dans la perception au profit des communes serait une sage décision dans la mesure où cela simplifierait énormément les flux financiers. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ensuite, il faudra aussi trouver de l'argent pour répondre à toutes les demandes que nous recevons dans les secteurs divers.

**M. BAULIEU.-** Sur ce point précis, des engagements ont été pris et très clairement rappelés par Marcel FELT. Le transfert de la compétence PLUi n'emporterait pas le transfert de la taxe d'aménagement, et nous nous y sommes tenus scrupuleusement. Désormais, dans un cadre juridique différent, le problème se pose de nouveau. Puisque nous sommes en cours d'exercice, nous essayons de ne pas changer les règles en cours de partie, de plus, dans la perspective de renouvellement des assemblées. Nous travaillons actuellement à trouver une solution pour que précisément, 2019 n'entraîne aucune modification de situation pour les communes. À l'heure qu'il est, nous n'en connaissons pas les modalités. Nous ne savons pas s'il y aura des remboursements des flux. Ce serait prématuré de le dire, mais nous y travaillons.

Ensuite, peut-être la nouvelle assemblée aura-t-elle à statuer sur cette question. En complément à ce que tu viens de dire, je suggère simplement que nous réfléchissions tous aux évolutions que nous venons de connaître que nous connaissons. Tu as très justement dit : « Les communes perçoivent une taxe d'aménagement. Pour quoi faire ? » Pour faire de l'aménagement. Qui a la compétence pour les travaux d'aménagement désormais dans le cadre de la Communauté Urbaine ? La Communauté Urbaine. Les élus de 2020 (ou nous) devront bien se poser la question. Très clairement, nous sommes en 2019, nous travaillons à ne rien changer, parce que nous ne voulons pas changer les règles du jeu au milieu de la partie, en cours d'année. Très sincèrement, politiquement et financièrement, la question mérite d'être posée et d'avoir une réponse en conséquence. Je fais vraiment de la réflexion prospective, et ce n'est pas ce que nous proposons de débattre pour 2019.

J'ai résumé les choses, nous cherchons la solution pour ne rien changer, ce qui veut dire en termes d'incidence financière sur les communes, on verra selon quelles modalités. Tel est le sens de notre recherche. Pour la suite, intégrons bien que les compétences « Voirie », « Réseau », tous les réseaux sont désormais communautaires. Quel aménagement faisons-nous dans nos communes ? C'est là précisément qu'il y aura un bout de question à se poser, puisque dans les règles que nous nous sommes fixées en matière notamment de création de voies nouvelles, etc., une charge reste aux communes, et telle est la règle que nous nous sommes fixée.

Donc, confrontés à ces règles, il y aura lieu de nous interroger. Sur le principe, au fond, admettons tout de même que le cadre a profondément changé avec les transferts de compétences à la Communauté prochainement Urbaine, puisque comme cela a été précisé, les conditions sont réunies. Néanmoins, n'ayons aucune précipitation dans la réflexion. Nous cherchons la solution pour ne rien changer en cours d'exercice.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Disons là aussi que ce serait un peu malhonnête de changer les règles du jeu à 8 mois d'un renouvellement des assemblées. C'est à la nouvelle assemblée et aux nouveaux élus de faire voter les règles qu'ils souhaitent faire appliquer. De toute façon, il n'y a pas de mystère. Si nous avons de plus en plus de projets d'aménagement, il faudra bien les financer d'une façon ou d'une autre. En tout cas, j'insiste sur le fait que nous avons tenu les engagements que j'avais pris. Ensuite, cela me paraît vraiment logique d'un point de vue déontologique. Il est normal que les nouvelles équipes décident de leur politique fiscale. Ce n'est pas à nous de le faire à 8 mois de la fin de ce mandat.

**M. FELT.-** Sans faire de débat, bien évidemment, je voulais juste préciser que le terme « taxe d'aménagement » a été choisi par le législateur. Subtilement, Gaby, tu dis que cela sert à aménager, mais elle est destinée au budget général de la commune. Cela sert aux écoles qui sont également de l'aménagement, à un certain nombre de choses, et notamment à payer l'ADS (Administration du Droit des Sols) pour l'instruction des permis de construire. S'agissant de la taxe d'aménagement par rapport aux compétences transférées, certes il faut porter un regard. Pour moi, l'appellation de cette taxe est impropre, puisqu'elle tombe dans le budget général. Ce n'est pas une taxe affectée à quelque chose de particulier. L'aménagement est global. C'est la bibliothèque ou l'école, etc. Il y a donc peut-être une appropriation, Gaby, que je ne partage pas.

**M. BAULIEU.-** J'entends parfaitement et j'ai indiqué qu'il y aurait lieu forcément d'en débattre. Le Président a donné une indication du calendrier qui lui paraîtrait le plus pertinent. Cela ne manque pas de bon sens, mais considérons tout de même que le paysage des investissements, des engagements financiers à charge des communes par rapport à la Communauté a considérablement changé au cours des derniers mois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GROSPELLIN.-** Je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'argumentation de Marcel FELT, mais nous avons compris que la Communauté Urbaine renonçait à percevoir la taxe que les communes pourront restituer sur les territoires, et cette année, vous prenez acte.

J'ai lu un rapport sur l'AdCF (Assemblée des Communautés de France). Le Président Jean-Luc RIGAUT dit bien la difficulté que rencontrent les maires aujourd'hui, qui trouvent justement que l'intercommunalité est devenue une machine technocratique au sein de laquelle leur voix ne porte plus. Monsieur RIGAUT le dit, ce n'est pas moi et d'autres le disent également, et tous les rapports le disent. Cela veut donc bien dire que si nous voulons remettre de la confiance entre les élus, les maires et l'Agglomération, je crois que c'est important. Alexis de Tocqueville disait que la commune, c'est l'école de la liberté. À une période où nous voterons bientôt, si nous ne retrouvons plus cette confiance à un moment donné, nous la retrouverons dans les urnes, et nous nous retrouverons en situation très difficile.

Vous avez oublié de dire une chose, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président. La transformation en Communauté Urbaine qui sera effective ne produira pas d'effets sur le plan fiscal cette année. Vous dites que les élus fonctionneront différemment en 2020. Non, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (les textes sont clairs et je les ai devant moi), la Communauté Urbaine aura jusqu'au 30 novembre 2019 pour renoncer par délibération express à la mise en place de cette part intercommunale de la taxe d'aménagement (article L.331-5 du Code de l'Urbanisme). Ce n'est donc pas ce que vous avez dit. Cela signifie que si vous ne renoncez pas avant le 30 novembre, pour 2020, la taxe d'aménagement reviendra à l'Agglo. Il y a donc une vraie discussion à avoir sur ce sujet. Quand je lis ce que disait RIGAUT et d'autres, qu'il faut absolument remettre en place non pas des conseillers et des maires, mais une relation peut-être encore plus forte de l'Agglo avec les maires, il y a une vraie réflexion à avoir au niveau de la gouvernance pour rassurer les uns et les autres sur ce sujet.

**M. BAULIEU.-** Sur la question de l'avenir, Marcel FELT laisse ouverture aux modalités. Il n'aura échappé à personne dans cette salle que sur de nombreux transferts, nous avons fait preuve d'une sacrée imagination, et j'en ferai le bilan dans mon propos.

Sur cette taxe d'aménagement, ce que j'ai dit et qu'a dit Marcel FELT peut aussi esquisser une conclusion peut-être de bon sens. Encore une fois, nous n'en sommes pas au stade des conclusions. C'est une chose de savoir qui la perçoit, mais c'en est une autre de savoir ce que l'on en fait. Vous savez qu'il existe des flux financiers dans les deux sens. Désormais, les attributions de compensation existent dans les deux sens. Il n'est donc pas du tout interdit dans ce contexte de faire preuve d'imagination. C'était le sens du propos que je laissais pour des réflexions à venir, considérant qu'en 2019, nous cherchions la solution de transition. J'ai dit que je voulais attirer notre attention sur le résultat de l'ensemble des dispositions particulières que nous avons prises. Chacun le sait dans cette salle, nous avons travaillé sur les transferts de compétences, et j'en citerai deux. J'allais parler des ZAE et de la Voirie, mais nous pouvons aussi parler des dispositions particulières que nous avons prises pour l'Eau et l'Assainissement, en Eaux pluviales tout particulièrement (vous ferez la différence entre l'AC Eaux pluviales et ce que coûtent les eaux pluviales à l'Agglomération). Vous savez fort bien ce qu'il en est en matière d'attribution de compensation ZAE et le coût des ZAE.

Sur la Voirie, nous le savions lorsque nous l'avions fait. Ce n'est donc pas un scoop. En gros, nous avons fixé les AC à 50 % du montant des dépenses constatées au cours des années antérieures dans les communes. C'est donc clair. Compte tenu des décisions prises sur ce que l'Agglomération mettra dans la cagnotte Voirie, notamment les 600 000 € de compensation de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), même s'il n'y a plus de complément de DGF (Dotation globale de Fonctionnement), avec le mécanisme que nous avons imaginé (et auquel je faisais allusion) sur les fonds de concours, nous pourrions faire des opérations dans nos programmes respectifs, supérieures à 50 % de ce que nous faisons antérieurement, mais pas 100 %. Et nous nous en rendrons compte rapidement partout. Je crois qu'ici ou là (je fais allusion à quelques échanges), chacun en a pris la mesure. Cela veut dire que nous passerons 2019, et l'Agglomération passera sans doute 2020, etc., mais tôt ou tard, il se pourrait bien que la réalité rattrape les élus en place pour se dire : « désormais, comment faisons-nous ? »

Il faudra donc bien sans doute dégager les moyens. À travers cela, je veux dire que dans tous les débats que nous avons, dans la relation entre les communes et l'Agglomération, nous avons à faire preuve de compréhension. Nous devons retrouver également la meilleure synthèse, le meilleur arbitrage, et c'est ce que nous avons essayé de faire en matière d'AC Voirie. En effet, nous avons une telle hétérogénéité dans les niveaux d'engagement de chacune des communes qu'il fallait trouver un niveau que la totalité pouvait supporter, y compris par des mesures d'accompagnement que nous avons prises. Soyons conscients de la réalité financière. J'entends parfaitement ce qui est dit à l'intention des communes. On ne me fera pas le reproche de ne pas être un défenseur de la commune. J'ajoute simplement régulièrement que ce n'est pas le tout de le dire, il faut le faire. Je ne suis pas sûr que tous les discours tenus y concourent.

Nous savons fort bien ce qui coupera court à la réalité des communes dans les intercommunalités, à savoir le mode de scrutin. Soit nous maintenons quelque chose s'apparentant à ce que nous connaissons et la commune demeure, soit nous coupons court à cela et la commune est là pour la forme. Nous savons très bien que le débat se pose dans ces termes. Or dans ces termes, j'entends peu dire de choses sur un plan national de la part de ceux qui disent beaucoup sur la commune.

Que ce soit ici ou au plan national, je rappelle cette évidence. Précisément, je plaide régulièrement pour la préservation de la commune dans l'intercommunalité et cela passe par là. Autrement, les communes font de la figuration. Après, à chacun de penser l'évolution qu'il peut donner à sa commune, des voies d'évolution que certains ont empruntées étant possibles, dont la voie de la commune nouvelle. Je voulais ajouter cela en écho à l'interrogation de Jacques GROSPERRIN, parce qu'il faut aller jusqu'au bout de cela. Comme le disait quelqu'un d'autre à propos d'autre chose, il ne suffit pas de dire « commune », « commune, « commune ». Encore faut-il donner du contenu à cette affirmation qui passe par la préservation d'un mode de désignation des délégués communautaires. C'est comme cela qu'il y a un lien formel entre la commune, donc les territoires, et l'intercommunalité. Nous savons que tout le monde ne pense pas la même chose dans cette salle sur ce sujet, chacun s'exprimant de temps en temps. Disons aussi cela. Dans la transparence et le message de confiance à délivrer, puisque c'était l'interpellation qui m'était faite, à la fois aux élus que nous sommes, mais aussi aux habitants, il faut leur dire tout cela.

Ensuite, s'agissant des enjeux financiers, cette notion institutionnelle rappelée, ayons, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, la responsabilité et la sincérité de l'examiner de manière totalement transparente. Je ne regrette pas mes propos sur les transferts de compétences réalisés et les ressources qui peuvent être maintenues dans les communes ou transférées à l'Agglomération. Pesons l'ensemble des choses et faisons-le en totale transparence, puisque nous sommes (et je plaide pour cela) à la fois responsables dans nos communes et dans l'intercommunalité. Voilà simplement ce que je voulais dire, mais nous proposons d'avoir ce débat un peu plus loin.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Par rapport à ce que dit Jacques GROSPERRIN, il faut savoir que nous avons consulté trois avocats qui ont eu trois avis différents. Nous avons sollicité l'État pour avoir son avis, car nous avons la particularité de ne pas passer en Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier, mais au 1<sup>er</sup> juillet. Nos services travaillent sur le sujet. Nous aurons effectivement l'occasion d'en reparler.

**Mme BOTTERON.-** Monsieur le Président, je partage les inquiétudes de mon collègue de Miserey. La taxe d'aménagement est une composante importante du panier fiscal des communes, adossée au permis de construire. L'attractivité d'une commune se décline en termes de développement de l'urbanisme, en adéquation bien évidemment avec le SCoT et le PLH. La conséquence du développement de l'urbanisme correspond à des charges supplémentaires induites par notamment :

- l'augmentation de la population, ce qui a déjà été évoqué,
- des équipements,
- l'accueil pour la petite enfance,
- les écoles,
- les équipements sportifs,
- les services de proximité,
- l'accueil des seniors.

La réforme de la fiscalité des collectivités fragilise sérieusement les communes, notamment avec la suppression annoncée de la Taxe d'Habitation. Ne restera-t-il que la Taxe foncière ? La perte de la taxe d'aménagement engendrerait des difficultés financières non négligeables pour de nombreuses communes de la future Communauté Urbaine. Cette inquiétude est partagée.

**M. BAULIEU.-** Concernant le contenu de l'intervention de Catherine, tout le monde a en tête les préoccupations que nous pouvons avoir sur le financement. S'agissant de la Taxe d'Habitation, je m'en tiens à la loi qui prévoit une compensation sous une forme que nous n'avons pas connue jusqu'à maintenant lorsque l'on nous a parlé de compensation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas une compensation, mais un remboursement.

**M. BAULIEU.-** Oui, c'est un remboursement, mais y compris sous l'angle dynamique des choses, puisque c'est ce que prévoit le texte. Cela étant, chacun peut dire « j'y crois » ou « je n'y crois pas », mais c'est dans le texte. Jusqu'à présent, s'agissant de ce que nous avons à connaître en matière de Taxe d'Habitation, c'est le fait que le contribuable ne la paiera plus. Compte tenu des engagements pris, ce ne sera plus aucun contribuable à moyen terme. Cela ne devrait pas changer les choses dans nos budgets respectifs. Je le dis aussi avec ma casquette de maire, comme nous tous dans cette salle. C'est la réalité du texte. Nous avons connu des compensations dans d'autres domaines par le passé, dont nous savons qu'elles ont connu une érosion assez considérable. Pour l'instant, le texte relatif à la Taxe d'Habitation n'est pas le même. Voilà ce que je dis. Il n'y a pas de raison que je ne prenne pas acte du contenu de la loi. Sur l'aspect de la taxe d'aménagement, Catherine abonde dans le sens de l'interrogation de Marcel. Encore une fois, nous pourrions tous l'avoir, mais j'ai dit ce que nous pouvions dire à ce jour sur le sujet.

**M. GONON.-** Je ne voudrais pas allonger exagérément les débats sur le sujet, mais je pense que la Commission financière que tu présides est sans doute la première étape de notre réflexion. Puisque nous aurons à nous en saisir sans doute avant le 30 novembre prochain, puisqu'apparemment, c'est la date butoir, il faudrait que la Commission nous présente un dossier complet, c'est-à-dire les textes, le dogme étatique, les montants collectés, les montants supposés être utilisés, etc. pour que nous puissions bâtir un avis motivé, argumenté pour le Bureau et ensuite, pour le Conseil Communautaire. En dehors de ces informations qui me semblent fondamentales pour poser un avis, je pense que nous devons arrêter le débat ce soir, et passer à une phase d'instruction véritablement poussée.

Nous avons une convention avec les services fiscaux, par exemple. Je pense que la CAGB doit avoir le même type de convention. Je pense que les services fiscaux pourront nous éclairer aussi à la fois sur la réglementation et sur la pratique envisagée par l'État dans les prochains mois ou les prochaines années.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je répète que nous avons demandé des avis à des avocats et que nous avons saisi officiellement les services compétents de l'État pour nous donner la règle. Cela va donc dans ce sens. Je pense qu'il faut en parler en Commission, regarder si cette date du 30 novembre s'applique à nous ou non. Je répète que nous serons en Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> juillet. Tout cela est à l'étude et ce sera à la Commission d'en discuter.

**M. BAULIEU.-** Il y aura une échéance du type de celle rappelée par Jacques GROSPERRIN. Sur l'étude approfondie, il faut les éléments. On nous interroge ce soir, nous avons un échange de principe, bien évidemment, mais il y a d'autres interventions.

**M. FIETIER.-** Je dois dire que je suis inquiet quand j'entends parler d'une recette qui pourrait disparaître pour les communes.

**M. BAULIEU.-** Nous nous connaissons bien sur ce sujet.

**M. FIETIER.-** Je rappelle que lors du transfert de la compétence « Voirie », certaines communes se sont vues analysées et mises en évidence comme étant en situation financière difficile. Je pense que ces mêmes communes qui doivent être là ce soir s'inquiètent aussi de cette perte de recette.

**M. BAULIEU.-** Nous savons fort bien que Nancray fait partie des communes qui bénéficient d'accompagnement communautaire dans le transfert de compétences, ce que nous avons voté ici.

**Mme VIGNOT.-** Ce débat est extrêmement intéressant, car il soulève de nombreuses questions. En particulier, nous entendons très souvent les uns et les autres dire qu'il faut diminuer les taxes, augmenter le pouvoir d'achat, etc. J'entends (et c'est extrêmement intéressant) que l'on pose la question aussi des Taxes foncières, des Taxes d'Habitation. Il s'agit de voir comment nous voulons structurer les recettes de notre collectivité, celles de la Communauté Urbaine et comment on a l'intention de répartir ces recettes et pour en faire quoi. Je rappelle tout de même que finalement, si nous regardons à travers les compétences que nous avons (je ne parle pas de ce que nous faisons en plus), finalement, les communes n'ont presque plus que la compétence scolaire pour celles qui ont gardé leurs groupes scolaires, et je ne dis pas que c'est bien ou mal.

Du coup, cela pose la question de ce que nous voudrions partager et ce qui sera finalement financé depuis nos territoires communaux. Je le dis d'autant plus que c'est aussi le cas de la Ville. Si nous regardons strictement les compétences, finalement, elle pourrait être limitée à cette compétence. Nous savons très bien que ce n'est pas le cas, que nous accompagnons de nombreuses autres politiques. Comment voulons-nous structurer nos recettes pour mener ces politiques ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faudrait analyser ces recettes, ce que nous pouvons faire avec ces recettes et ce que nous ne pourrions plus faire.

**Mme VIGNOT.-** Les choix que nous devons faire et comment notre Communauté Urbaine devra s'organiser dans la solidarité pour pouvoir mener à bien un projet de territoire qui nous occupe tous. Par exemple, on parle très rarement de ce qui pourrait alimenter la problématique de la biodiversité. En tout cas, je trouve que le débat posé aujourd'hui est extrêmement intéressant et ce sera un moment intéressant à poser prochainement sur la façon de structurer nos recettes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suis d'accord avec ces propos. Il faudra regarder quelles sont nos recettes et ce que nous pouvons faire avec. Nous vous donnerons aussi les chiffres dans certains domaines. Je pense qu'il serait intéressant que nous donnions les chiffres en matière de transferts de compétences, par exemple ce que l'Agglomération perçoit en termes de Voirie et ce qu'elle va dépenser en matière de réseaux et de routes. Je vous répète que l'Agglomération ne dispose pas d'une imprimerie permettant d'imprimer de faux billets.

Anne VIGNOT a raison, il faudra faire des choix. Ensuite, il faudra les assumer en disant : « ce n'est plus de notre compétence, nous ne le faisons plus ». Qui le fera ? Quel serait le danger pour le service public ?

**M. RUTKOWSKI.-** Je pense que dans nos communes, il ne nous reste pas que les écoles. Il nous reste encore les associations, les chemins de campagne et des routes qui n'ont pas été transférés. Il nous reste les extensions de réseau électrique à financer. Il nous reste encore beaucoup de choses à faire. Nous avons les associations, les bâtiments. Nous avons beaucoup de choses à financer. Nous n'avons pas que les écoles. Nous avons fait la charte dans laquelle nous avons bien indiqué clairement que la taxe d'aménagement resterait aux communes. Je pense que c'était la base essentielle de cette charte que nous avons signée. Nous la mettons déjà en porte-à-faux un an après. Il serait bon que nous nous gardions sur ce que nous avons mis, au moins jusqu'en 2020, et j'espère que nous irons jusqu'au prochain mandat et que nous pourrions peut-être en rediscuter.

Il faut absolument que nous nous positionnions sur cette taxe d'aménagement avant novembre, sans quoi elle sera transférée. Nous mettrions ainsi de nombreuses communes en péril. En effet, via le transfert de compétence « Voirie » et la soutenabilité de ces communes, 7 communes ont été aidées, je pense, parce qu'elles étaient en très grosse difficulté. Je pense que le nombre voudrait augmenter d'une façon exponentielle. Je pense qu'il faut faire très attention, car c'est une taxe que les communes n'affectaient pas forcément à la Voirie, mais sur le développement de son territoire et sur le territoire complet de la commune, car il n'est pas fléché « voirie ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien sûr, et ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. STEPOURJINE.-** Je rejoins ce que vient de dire Serge concernant la promesse faite au sein de cette assemblée. Il ne faut pas que l'on revienne un an après sur celles votées ici même. C'est un premier point. Deuxièmement, on nous dit que la future Communauté Urbaine aura des difficultés avec les voiries, l'assainissement. Je rappelle que nous savions tout cela. Nous avons signalé tout cela. Nous avons été obligés de faire le transfert de la compétence « Voirie » pour pouvoir nous transformer en Communauté Urbaine. Je dis bien que nous avons été obligés de faire ce transfert « Voirie » pour pouvoir nous transformer en Communauté Urbaine. Nous y avons été obligés. Je suis sûr que dans cette assemblée, nombre d'entre vous n'étaient pas très favorables à ce que nous fassions ce transfert, entre nous soit dit, car nous connaissions les difficultés.

Anne, tu m'excuseras, mais dire que les seules compétences d'une commune sont celles du groupe scolaire, c'est méconnaître complètement le travail de tous les maires ici et de ce qu'ils font au niveau de leur commune. Nous avons effectivement les associations. Nous avons aussi des forêts à gérer, des espaces verts à gérer. On parle de solidarité, mais je soutiens un projet fait dans ma commune en matière de solidarité concernant l'accueil de jour, l'accueil des personnes malades, des personnes en souffrance, malades d'Alzheimer, et demain l'accueil des enfants autistes pour que les aidants puissent respirer un peu. Cela aussi peut être de notre responsabilité. J'ai besoin de cette taxe d'aménagement pour pouvoir faire de tels investissements. Je l'ai fait et j'en suis heureux, mais n'allez pas réduire nos compétences en matière communale à la gestion de nos écoles. Allons ! C'est méconnaître complètement l'activité des maires des communes de cette Agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quand on dit que l'on est en difficulté concernant la voirie, ce n'est pas cela. Mais, le volume prévu par rapport à ce que l'on nous avait dit en matière de travaux a peut-être doublé. Pour rester dans la ligne de ce que nous avons décidé, il s'agit de faire de ce que l'on avait dit. N'y aura-t-il pas des demandes nouvelles demain ? Quand on regarde les travaux initiés en cette fin d'année et le montant de la facture, il est très largement beaucoup plus important. Un jour, on pourra donner les chiffres, commune par commune, combien on avait prévu et combien il y a de demandes réelles. Il faut aussi avoir l'honnêteté de se le dire en face en disant : « on avait besoin d'investir tant par an, mais au final, c'est le double, voire le triple ». On pourrait dire aussi certainement à peu près les mêmes choses au niveau de l'Eau et de l'Assainissement.

**Mme VIGNOT.-** Je voudrais répondre gentiment. Je parlais des grandes compétences identifiées et qui sont les grandes compétences que j'appellerais « régaliennes ». Évidemment, les communes font beaucoup, et nous y travaillons tous. Je parlais de la taxe d'aménagement définie sur sa destination, et nous en reparlerons concrètement la prochaine fois que nous arriverons sur ce débat.

Ce sont des choses de ce type que j'étais en train de dire. D'ailleurs, elle n'est pas faite en particulier pour les écoles, je ne crois pas.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas ce qui a été dit. Ce n'est pas la même chose.

**Mme VIGNOT.-** Au départ de la discussion, cette question a été posée. Nous en reparlerons de façon beaucoup plus précise.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je passe maintenant la parole à Christophe LIME et à Jacques GROSPERRIN. N'êtes-vous pas intervenu deux fois, Monsieur GROSPERRIN ? D'accord, mais peu importe, je vous fais confiance. Je crois que nous avons décidé que la Commission allait travailler sur ce sujet et que nous ferions des propositions. Cela étant, nous n'allons pas y passer la soirée.

**M. GROSPERRIN.-** Nous n'allons pas y passer la soirée, mais c'est important pour les élus. Je voudrais répondre à Gabriel BAULIEU. La commune n'est pas une collectivité comme les autres. C'est d'abord une histoire. Elle a été créée juste après la Révolution française, même si le principe de l'échelon communal a été entériné en 1884. Je crois qu'il y a quelque chose d'important. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est surtout un moyen de développement d'esprit critique, une cohabitation de personnes, et non un artefact institutionnel. Ce n'est pas institutionnel, mais c'est le fait que les gens se sont retrouvés pour organiser la commune. Lorsque Gabriel BAULIEU parle de la commune, il a raison, il y a des inquiétudes. Je voudrais répéter ici à chacun pour que chacun l'entende : le Sénat a refusé le vote au scrutin direct du Conseil Communautaire. L'Assemblée nationale l'avait voté.

**M. BAULIEU.-** Dans le cadre de la loi NOTRe, tout à fait.

**M. GROSPERRIN.-** On a changé la loi NOTRe. On a demandé à ce que le Conseil Communautaire ne soit pas élu au scrutin direct. Il ne faut pas l'oublier ici. Ici, je crois que des gens sont comptables vis-à-vis de cela. Il faut le dire, c'est important, parce que l'on ne peut pas avoir plusieurs positions à un moment donné vis-à-vis de cela. Deuxièmement, concernant le fait d'étrangler les communes, je l'entends, même si j'entends aussi le président de la République qui a pris conscience cette fois-ci de l'importance des communes, de l'importance de ce que l'on appelle « les corps intermédiaires » qui jouent un rôle important. Je crois qu'il faut faire un geste, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine. Elle va passer au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Je suis ravi d'entendre les propos de Robert STEPOURJINE, car j'avais lu aussi qu'à un moment donné, il faut respecter cette parole comme quoi cette taxe d'aménagement resterait au niveau des mairies.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est ce que j'ai dit.

**M. GROSPERRIN.-** Je l'ai entendu, Monsieur le Président. À un moment donné, on ne peut pas se dédire vis-à-vis de cela. Je ne suis pas sûr que le vote ait été identique si l'on avait dit à chacun ici qu'ils perdaient sa taxe d'aménagement. À mon avis, c'est fondamental. J'entends aussi qu'il y ait des inquiétudes de Gabriel BAULIEU. Je crois que si, à un moment donné, on n'arrive pas à laisser un financement fondamental pour donner un aspect dynamique, et surtout parce que les maires en ont besoin (vous allez me dire que je fais de la politique, parce qu'il y a les sénatoriales l'année prochaine ; je tiens à vous rassurer, elles ont été repoussées en 2021-2022), on n'a pas la réponse. Je l'ai vis-à-vis de quelque chose de plus important. La transformation en CU au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ne devrait pas produire d'effet fiscal différent, comme je l'ai dit, seulement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Certes, vous avez fait appel à trois avocats, mais la loi est très claire à ce jour. Nous avons jusqu'au 30 novembre pour renoncer par délibération express (vous allez me dire que la répétition est une manière intéressante pour comprendre les choses) pour pouvoir renoncer à l'institution de cette part communale. Enfin, j'aimerais terminer (et j'ai fini, Monsieur le Président). Une étude a été faite par Monsieur RIGAUT qui dit que dans 81 % des intercommunalités, le maire se réunit à échéance régulière au sein d'une instance dédiée. Je vous demande donc solennellement de la mettre en place.

**M. BAULIEU.-** Jacques, elle existe.

**M. GROSPERRIN.-** Ce serait une conférence des maires. Oui, elle existe, mais il faudrait qu'elle soit faite sous forme de Bureau élargi et réunie régulièrement.

**M. BAULIEU.-** Non, Jacques, on réunit la conférence des maires régulièrement.

**M. GROSPERRIN.-** C'est bien. J'allais vous demander de le faire.

**M. BAULIEU.-** Nous sommes dans les 81.

**M. GROSPERRIN.-** J'avais posé la question à un maire qui m'a dit qu'on ne l'avait pas. Ce n'est pas grave. En tout cas, c'est bien de le faire. Surtout, ce qui est bien, et vous l'avez compris, c'est qu'à un moment donné, nous avons une date butoir pour cela. Il faut faire attention, car sinon, ils se retrouveront dans une situation difficile. À mon avis, cette taxe d'aménagement est majeure. On a des incertitudes sur la Taxe d'Habitation. Or il faut savoir que ces arbitrages ne sont pas faits sur cette Taxe d'Habitation. Il faut nécessairement, à un moment donné, les rassurer sur le sujet. Je pense que vos successeurs trouveront des économies, Monsieur le Président. C'est important.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, certainement, bien sûr ! Gabriel BEAULIEU a dit tout de même que pour l'instant, nous essayons de trouver les dispositifs pour cette année pour ne pas tout perdre. Ensuite, des engagements ont été pris. Ce sera à celui ou celle qui me succédera de proposer des choses.

**M. BAULIEU.-** Y compris en tenant compte de l'échéance évoquée par Jacques GROSPERRIN, nous nous interrogeons de savoir si c'était la première qui nous concernait ou la seconde compte tenu de la date du 1<sup>er</sup> juillet. Bien évidemment, nous respecterons les échéances. Accordez-moi simplement le fait qu'avant d'aborder un sujet, j'ai plutôt tendance à nous inviter à l'examiner en responsabilité et de manière globale. Il en sera de celle-là comme des autres. Autant que je le sache, nous n'avons jamais voté nos projets de transferts, a fortiori en fiscalité, « la tête dans un sac », puisque nous nous caractérisons plutôt par les agglomérations, les intercommunalités où nous approfondissons les choses. Nous en débattons largement, très longuement. Nous cherchons des solutions. Je crois que c'est plutôt ce caractère-là que nous avons que le fait de le faire dans la précipitation et en méconnaissance des choses pour qui que ce soit. Nous ne dérogerons pas à ce principe pour ce dossier, comme pour d'autres.

Pour conclure, et pour une espèce de mise en bouche, nous évoquons là, au détour d'une échéance, une question fiscale ou parafiscale (on ne sait jamais comment les choses doivent être qualifiées). Tôt ou tard, dans cette Agglomération, l'assemblée devra se pencher davantage sur ce que nous appelons partout dans l'intercommunalité, le pacte fiscal et financier. Très clairement, nous n'avons pas l'intention de rouvrir le débat sur le sujet pendant ce mandat. Je voudrais simplement que nous essayions financièrement de rassembler des éléments qui permettront aux élus de 2020 d'avoir un état de situation. Chacun pourra voir que sur les questions que nous évoquons là, et tout de suite avec un peu de passion, il faut essayer de prendre du recul par rapport à cela. La diversité sur notre territoire, comme ailleurs, est très grande, y compris par des considérations touchant par exemple à la non-révision des valeurs locatives cadastrales. C'est une donnée considérable de distorsion de situation entre des contribuables.

Je suis toujours étonné sur ce dossier, que l'on satisfasse de l'injustice du jour pour ne pas être gêné par les effets d'une plus grande justice pour demain, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Quand en 1990 la révision a été totalement faite et que rien n'a été appliqué, on a refusé cela. Cela ne dérange personne que certains paient trop depuis des dizaines d'années et que d'autres paient insuffisamment, et on ne veut surtout pas prendre le risque d'aller leur expliquer en leur disant : « vous devez payer plus, et d'autres un peu moins », car lorsque l'on parle des valeurs locatives, il ne s'agit pas d'augmenter le prélèvement, mais de le répartir autrement. Et nous avons tendance à dire : « oui, il faudrait les réviser », mais nous ne voulons pas assumer la décision au bout du compte. Quand on parle d'équité et de justice, il faut en parler franchement.

Ce n'est pas le débat de ce soir, sauf que je vous dis que lorsque l'assemblée élue devra se pencher à nouveau sur le sujet, y compris sur ce paramètre, vous verrez que ce dernier a une incidence sur la réalité des choses et que sur notre territoire, il y a une diversité de flux dans un sens, dans l'autre, de montants de fiscalité intercommunale sur des bases différentes, et communale. Bref, tout cela constituera sans doute un morceau de choix passionnant pour les élus de demain.

**M. LIME.-** Le débat est intéressant, et la passion de Robert à défendre la commune est aussi intéressante. Quand je regarde l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), il y a de très grandes inquiétudes sur l'avenir des communes rurales. Le nombre d'adhérents à l'Association des Maires Ruraux du Doubs montre un intérêt de la défense de cette commune sur son intérêt et sur ses évolutions. L'idée n'est pas de réduire à l'école, mais il y a une véritable interrogation, que j'entends, sur à quoi l'on sert. De nombreux élus se demandent s'ils se représenteront l'année prochaine, s'ils espéreront avoir une équipe autour d'eux pour pouvoir faire un certain nombre de choses. Cela veut donc bien dire que l'intérêt de la commune rurale aujourd'hui est posé sur de nombreux points.

Concernant la Taxe d'Habitation, je viens que l'on pense tout ce que l'on veut avec tout ce que cela peut comporter, je crois sûrement un certain nombre de choses, mais j'ai tout de même un peu l'expérience de la taxe professionnelle. Bien entendu, d'un côté, on nous l'a laissée comme elle était, elle n'a pas été bougée, mais d'un autre côté, on nous a baissé la DGF. Cela veut dire que l'on s'engage à maintenir une somme, mais on va chercher sur l'autre somme pour la diminuer. Je préférerais qu'il y ait un engagement complet du maintien de l'ensemble des sommes financières versées à l'ensemble de nos collectivités territoriales, plutôt qu'un engagement partiel qui, certes, sera tenu puisqu'à l'intérieur de la loi, mais qui peut très bien jouer sur d'autres paramètres, puisque je crois que l'expérience que nous avons pu avoir depuis un certain nombre d'années est tout de même relativement importante.

J'ai tout de même de grandes inquiétudes par rapport à la collectivité. En effet, même si la DGF sur Besançon a été maintenue, voire augmentée, elle était fortement diminuée sur certaines autres collectivités, et tout particulièrement les plus petites. Or je ne crois jamais au hasard. Quand on prend des décisions fiscales, elles sont aussi politiques. Cela veut dire que l'on a décidé de supprimer la commune, et je le dis depuis un certain temps. C'est un choix d'étranglement financier, de transfert plus ou moins obligatoire, je pense que Robert l'a dit tout à l'heure. S'il n'y avait pas eu cette espèce de concurrence que l'on nous a présentée entre l'ensemble des métropoles (et je ne vais pas en citer une, la plus proche), toutes les communes auraient-elles voté la Communauté Urbaine ? Je n'en suis pas sûr. Cela veut dire que quelque part, on nous pousse à un moment ou à un autre, à aller sur un chemin sur lequel on a des interrogations.

Je termine. On parle beaucoup des valeurs locatives. Jusqu'à maintenant, on nous a toujours dit : « on ne modifiera pas les valeurs locatives (ce que vient de dire le 1<sup>er</sup> Vice-Président), parce que certains les augmenteront et d'autres les baisseront ». On nous a toujours dit que l'on n'avait pas les moyens de le faire. Jusqu'à l'année dernière, cela faisait 10 ou 20 ans que l'on dit que l'on n'a pas les moyens. On a claqué des doigts et on a trouvé les moyens pour supprimer la Taxe d'Habitation. Je pense que la plus grande erreur a été réalisée. C'était le moment ou jamais d'avoir de l'équité sur des valeurs locatives sur un certain nombre de choses, d'utiliser cet argent pour pouvoir rééquilibrer un certain nombre de choses sur l'ensemble des communes.

Je ne connais pas suffisamment ce dossier, mais sur cet argent de la suppression de la Taxe d'Habitation qui sera parfois très injuste, je vais vous donner un exemple. Sur Besançon, les plus pauvres ne gagneront rien, parce qu'ils ne la payaient pas. Vous pouvez sourire, cette position n'est pas obligée d'être partagée, mais il s'agit simplement de dire que c'était le moment ou jamais de remettre à plat nos éléments pour pouvoir avoir quelque chose de plus équitable, peut-être rediscuter sur un certain nombre de points, sur un certain nombre d'éléments. Le justificatif du fait de dire que nous n'avions pas les moyens de revoir nos valeurs locatives était un mauvais procès, puisque nous avons réussi à trouver, a priori, de l'argent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est ton avis. Qui a demandé la parole ?

**M. ALAUZET.-** Je voudrais dire quelques mots sur la Taxe d'Habitation, et ensuite sur la commune. Je pense que normalement, il ne devrait pas être utile de le rappeler, mais j'ai tout de même un petit doute. Donc, je le répète. La Taxe d'Habitation se fait avec une compensation totale, puisqu'il s'agit non pas d'une exonération, mais d'un dégrèvement. D'ailleurs, bien avant la suppression de cette taxe, il y avait des dégrèvements qui, par nature, sont totalement compensés, non seulement compensés, mais en dynamique, c'est-à-dire que cela augmente en fonction de l'inflation, de l'augmentation des taux en loi de finances et des nouvelles habitations. Si quelqu'un s'installait dans la commune, s'il y avait une nouvelle habitation, il aurait payé de la Taxe d'Habitation. S'il est dans la tranche des habitants qui ne la paient pas, vous percevez la compensation du dégrèvement.

De plus, vous gardez le pouvoir de toit. Après, il y a des discussions légitimes. Je voulais préciser que pour les communes, non seulement il n'y a pas de perte, mais une dynamique persiste. Je précise aussi que c'est bien une mesure de pouvoir d'achat pour la classe moyenne qui s'assume comme tel. Nous sommes d'accord ou pas, mais c'est bien une mesure de pouvoir d'achat pour la classe moyenne, celles et ceux (vous les connaissez) qui, toutes ces années, depuis les années 2010, se sont plaints – à tort ou à raison, je ne juge pas – des augmentations d'impôts successives. C'était donc bien la cible. Entre le quatrième et le huitième décile, ces personnes étaient visées. Dire que l'on pouvait la réformer et la rendre plus juste, celles et ceux qui observent les choses depuis plus de 30 ans, 35 ou 40 ans, ont bien vu que c'était impossible.

Cela aurait marché en période de croissance, on aurait pu éventuellement faire une telle mesure. Que signifiait « la rendre plus juste » ? C'était en particulier faire en sorte qu'elle pèse moins sur les personnes dont les revenus étaient modestes. Pour que ce soit le cas, il aurait fallu demander un effort aux personnes dont les revenus étaient plus élevés. Peut-être auraient-elles pu contribuer un peu plus fortement, mais nous savons bien comment c'est difficile, dans la période existante, de demander plus même à la classe moyenne en particulier, et même à ceux qui ont des revenus plus importants. C'est un leurre. C'est facile de dire : « attendez que j'y sois. Vous verrez, je changerai les choses ». Malheureusement, une fois au pouvoir, depuis 40 ans, on s'aperçoit que personne n'a rien changé.

S'agissant des communes, là aussi je veux le redire. Je connais la passion du 1<sup>er</sup> Vice-Président et de beaucoup d'entre vous ici sur le maintien de la commune, sujet que je partage. Il ne s'agit pas simplement de dire, comme Gabriel BAULIEU l'a dit, « sans faire ». Que veut dire « sans faire » ? J'appelle celles et ceux en France qui partagent la même préoccupation et la même crainte à prendre l'initiative et à être innovant. À un moment donné, qu'on le veuille ou non, si l'on n'y prend pas garde, si l'on ne fait rien, cela se passera sans nous pour une raison très simple que j'ai déjà eue l'occasion d'expliquer, mais je vais le redire. Il va se passer pour ce vote, éventuellement à l'élection directe, ce qu'il s'est déjà passé pour la réforme des cantons. À un moment donné, le Conseil Constitutionnel a dit pour les cantons : « il est anormal qu'un canton de 3 000 habitants (on en connaît un ici sur le plateau d'Amancey à l'époque) et un canton de 30 000 habitants (celui de Pontarlier) aient la même représentation politique au sein de l'instance départementale ». C'est ce qui a conduit à toute la chaîne que vous avez connue ensuite. Il y aurait eu d'autres façons de faire la réforme, mais en tout cas, la motivation de départ était bien celle de la recherche d'équité de la représentation politique.

Si on ne fait rien, il se passera la même chose pour l'élection au niveau des communes pour une raison très simple liée à la discussion précédente sur le transfert des compétences : plus il y aura de compétences à la communauté et moins il y en aura à la commune, plus vous vous rendez compte que la façon dont la campagne électorale va se dérouler sera complètement décalée avec la réalité des choses. S'il y a deux listes, lors des campagnes électorales communales, nous aurons la capacité, de dire à nos concitoyens, pour l'une : « je vais faire la piscine » et pour l'autre : « je vais faire le terrain de tennis ». OK, c'est clair. Elles peuvent s'engager l'une et l'autre sur une proposition qu'elles seront en capacité de tenir si elles sont élues. En revanche, personne ici dans quelques mois ne pourra s'engager vis-à-vis de ses habitants sur la politique des transports, sur la politique de l'habitat, sur la politique économique, bref, sur l'ensemble des compétences de l'Agglomération.

À un moment donné, le juge constitutionnel dira « ce n'est pas possible que vous vous présentiez aux élections sans dire à vos électeurs potentiels ce que vous ferez. Vous ne pourrez dire que ce que vous proposez de faire dans la commune et vous ne pourrez rien dire sur la Communauté d'Agglomération ». Vouloir se battre pour la commune et défendre la commune et le mode d'élection tel qu'il est suppose d'être offensif et de rechercher les modalités qui éviteront, le moment venu, au Conseil Constitutionnel de dire que cela ne va pas et que cela ne peut plus durer. Si on ne fait rien, cela ne sera peut-être pas dans un an ni dans trois ans, mais peut-être dans 5 ou 10 ans, cela tombera pour ces raisons-là. Celles et ceux qui, en France, sont attachés à la représentation directe de la commune doivent être innovants pour arriver à proposer une modalité d'élection vraiment digne d'une démocratie, parce que c'est cela. Je n'ai pas la solution, aujourd'hui. Quand on va devant ses électeurs, on doit être capable de dire ce que l'on propose ou ce que l'on ne propose pas. Sinon, c'est une élection pour rien, ou en tout cas pour la commune et juste pour les compétences communales, et non pour les compétences d'agglomération.

Je veux donc mettre en garde contre ce qui va se passer, bon gré mal gré, qu'on le veuille ou non, qu'on le dise ou non, que l'on saute sur sa chaise ou non, pour dire : « la commune », « la commune », « la commune ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Beaucoup de choses ont été dites ce soir, et je crois que ce débat est très intéressant. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Il y a la proposition d'en discuter en Commission des Finances. Je pense qu'il faut le faire. Nous devons ensuite savoir à quoi cela correspond.

Je voudrais tout de même vous dire une chose afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Un engagement a été pris et il sera tenu concernant la taxe d'aménagement. Pour l'instant, il faut trouver un dispositif qui puisse nous permettre justement de respecter cet engagement. Ensuite, nous vérifierons au niveau des dates si c'est exact ou non. Il doit y avoir une certaine ambiguïté, car si c'était très clair, je crois que sur les trois avocats, au moins deux auraient dit la même chose. Nous allons regarder. Premièrement, vous en discutez en Commission des Finances. Deuxièmement, nous regardons les modalités pratiques et juridiques, la légalité de l'ensemble. Troisièmement, nous respectons nos engagements. Pour moi, c'est clair. Si c'est avant le 30 novembre, nous le ferons. Je dis très clairement aussi que j'aurais préféré que l'on puisse le faire après et que les nouvelles équipes décident, donc après les élections. Si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Cela reste tout de même à vérifier.

Je mets ce rapport au vote concernant la taxe d'aménagement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Nous avons voté sur le cas précis de Saint-Vit et non sur le principe général.

Rapport n°3.4 - Aide à l'investissement matériel - Entreprise Literie Bonnet
--

**M. BLESSEMILLE.-** C'est difficile de revenir après cela. Il s'agit de l'aide à l'investissement matériel, que l'on ne confondra pas avec le fonds d'intervention économique. Dans ce cas, il s'agit d'un soutien à l'investissement en termes de matériel et de machine. Vous vous souvenez que par délibération du 21 septembre 2017, nous avons voté favorablement sur le principe d'un financement croisé avec la Région, c'est-à-dire que la Région abonde notre FIE dédié à l'investissement immobilier d'entreprise et nous finançons les projets soutenus par la Région dans le cadre de l'investissement matériel. C'est ainsi que je vous propose d'accorder une subvention de 23 600 € à l'entreprise Literie Bonnet pour l'acquisition d'une nouvelle machine. Il s'agit d'une machine piqueuse multiaiguilles de plateau pour matelas. Cette partie de travail qu'est le matelassage est aujourd'hui réalisée en Allemagne et elle sera de retour dans l'entreprise Bonnet à la zone de l'Échange.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ?

**M. LIME.-** Sur cette délibération, nous avons déjà eu un vaste débat en Bureau. Nous sommes très interrogatifs sur le fait de participer à un tel investissement. L'idée n'est pas de juger l'entreprise que je ne connais pas et que je ne permettrais pas de juger, mais je ne suis pas obligatoirement sûr que ce soit très intéressant et très valorisant pour l'entreprise (certes, toucher de l'argent est toujours intéressant) tout particulièrement quand on voit le montant de l'opération par rapport au budget global que nous avons mis sur l'ensemble de l'année. Nous allons mettre 23 000 € sur une entreprise qui fait de l'investissement. J'imagine que ce n'est pas la seule entreprise, sur l'ensemble de l'Agglomération, à mener ce type d'investissement. Si nous avions l'ensemble des demandes de toutes les entreprises qui font ce type d'investissement, nous serions dans l'incapacité extrêmement importante de pouvoir les financer.

Cela signifie qu'aujourd'hui, d'après ce que j'ai compris, le premier qui demande obtient, sans avoir de ligne un peu directrice sur un certain nombre de choses. Nous nous abstenons, mais nous ne voterons pas contre pour ne pas mettre en difficulté l'entreprise, car nous avons eu un certain nombre d'engagements par rapport à elle. Nous souhaitons véritablement qu'il y ait de nouveau un débat sur ce type d'aide pour véritablement savoir si nous devons y mettre une certaine somme d'argent. Ne devrions-nous peut-être pas plutôt accentuer cela sur d'autres entreprises qui seraient en difficulté, ou des entreprises naissantes pour lesquelles il y a des aides sur certains points ? Il me semble que ce type d'aide ne correspond pas aujourd'hui aux attentes du monde économique. S'il venait à être connu, nous serions dans l'incapacité de pouvoir le financer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut rappeler que c'est dans le cadre d'une convention signée avec la Région. Ce ne sont donc pas toutes les entreprises, mais celles pour lesquelles la Région aura investi dans un dossier et construit un dossier. Il aura jugé intéressant pour le développement économique que la Région aide. C'est uniquement dans ce cas que nous venons de voir dans le cadre d'une convention. Si nous voulions aller dans le sens de tes propos, nous devrions dénoncer cette convention avec la Région. J'imagine (et j'en suis sûr) que la Région a analysé les conséquences d'une aide ou d'un refus. D'accord, la Literie Bonnet fabrique des matelas, mais cette entreprise a une renommée plutôt nationale, voire internationale, et ce sont des emplois sur Besançon. Je ne sais pas comment ils sont qualifiés, mais ils sont sur Besançon et ils sont dans une belle usine qui a été construite sur la zone de l'Échange. Nous le faisons donc avec la Région. Nous n'avons pas instruit le dossier.

Si vous souhaitez revenir dessus, cela signifie qu'il faut dénoncer la convention que nous avons avec la Région. Ce ne sont pas les seules aides que nous faisons au niveau des entreprises ailleurs. Nous en avons fait beaucoup d'autres, entre autres pour venir en aide à des entreprises en difficulté. Une des plus grandes opérations que nous ayons faites (et heureusement) n'est pas dans le domaine des microtechniques, mais nous avons tout de même sauvé l'abattoir. Je rappelle que cette entreprise était en grande difficulté et en la sauvant, nous avons réussi à sauver toute la filière montbéliarde et tout ce qui allait autour en une dizaine d'années. Il y a donc un panel d'aides et il s'agit d'une proposition dans ce panel d'aides.

**M. GROSPELLE.-** Je ne veux pas rallonger le débat, mais c'est toujours le problème des aides. À un moment donné, si on ne le fait pas, les entreprises s'en vont ou mettent la clé sous la porte. J'entends bien les craintes de Christophe LIME. Elles sont légitimes. A-t-on des garde-fous sur les remboursements ? Je crois que c'est le gros problème dans le secteur économique. À un moment donné, si l'on peut aider et accompagner ces entreprises en situation peut-être difficile, ce qui n'est pas le cas ici, puisque je crois que c'est le rôle d'une collectivité de faire cet investissement, mais avec tout le cadrage nécessaire pour faire en sorte que l'on n'ait pas l'impression de donner de l'argent pour rien. Je crois qu'il faut l'encourager.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout cela est négocié et discuté avec les services de la Région au niveau du service économique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 14 abstentions. C'est adopté.

Il me semble que nous avons terminé l'ordre du jour. La séance est levée, je vous remercie.

*La séance est levée.*